9

Belgique - België
P.P.
1020 Bruxelles 2
1/1480

Le journal du Collectif

numéro 9 - juillet/août 1998

Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous

JAUNE = il est temps de verser !
ROUGE = c'est le dernier !

Edito

Tous ensemble contre l'exclusion

Au début de l'année 98, le mouvement des chômeurs français a été à la Une pendant plusieurs semaines. Les Assedic étaient occupées, puis évacuées de force par la police. Pour la première fois, un mouvement de grande ampleur a forcé le gouvernement français à regarder de face les exclus, à engager le dialogue avec des représentants du mouvement. Bien sûr, il y a encore beaucoup à faire...mais l'essentiel est la constitution de ce mouvement, ce rassemblement des exclus qui pourra continuer à interpeller le gouvernement.

La situation des allocataires belges vue de France est certes meilleure...et pourtant les minimexés et les chômeurs vivent dans une grande précarité. En Belgique également des groupes se forment, se mobilisent. Il y a eu le mouvement des sans abri, notamment des Compagnons du Partage, qui ont pour la première fois fait connaître leur point de vue à travers les médias. Là aussi, le dialogue s'est engagé, certaines avancées ont été obtenues, mêmes si elles ne sont pas encore toujours appliquées sur le terrain (le minimex de rue, le statut de VIPO pour les minimexés et chômeurs, permettant une réduction du coût des soins de santé...). Les Marches européennes, rassemblant des chômeurs et des exclus venus de toute l'europe ont traversé la Belgique en mai 97 pour rejoindre Amsterdam. Plus récemment, ce sont des collectifs de chômeurs qui naissent dans différentes villes de Wallonie (voir page 4). Ces collectifs organisent des actions devant les bureaux de pointage, ou vont interpeller les hommes politiques...

Les organisations syndicales se mobilisent aussi contre l'exclusion. **La CSC et la FGTB appellent à manifester « Contre l'exclusion sociale, pour l'amélioration des allocations sociales et leur liaison au bien-être, des soins de santé payables, pour une politique d'emploi et non une politique de sanctions, pour une sécurité sociale forte »** (l'appel complet est disponible à notre secrétariat). Le Collectif s'associe bien sûr à cette initiative : **rendez-vous le vendredi 11 septembre, à 10 h, au Parc du Cinquantenaire !** Nous avons manifesté notre soutien aux organisations syndicales, et nous espérons que les associations, et tous les citoyens, seront présents et visibles à cette occasion.

Quant à nous, nous venons d'approuver la plate-forme **« Pour en finir avec le chômage et l'exclusion »**, rédigée à partir du forum de mars. Vous pourrez la découvrir page 3 : nous vous invitons à la signer, à la faire circuler autour de vous. **Le 9 septembre, nous organiserons une opération médiatique à Bruxelles pour faire connaître nos revendications.** Manifestez-vous auprès de notre secrétariat pour nous confirmer votre adhésion (tél.+fax 02 - 646.46.33) afin que nous puissions vous donner les renseignements précis pour participer à cet événement dont on parlera !

La rentrée sera chaude...en attendant profitons du soleil et offrons-nous un peu de farniente bien mérité !

Ghislaine De Smet

Bulletin de liaison bimestriel du Collectif Solidarité contre l'Exclusion
Editeur responsable : Serge Remy / 79 rue du Viaduc 1050 Bruxelles
Dépot légal : Bruxelles 2 - 1020 Bruxelles

AG DU 24.6.98

- **La plate-forme « Pour en finir avec le chômage et l'exclusion » (voir ci-contre) a été approuvée à l'unanimité.** Le paragraphe qui concerne la possibilité pour des chômeurs et des minimexés de compléter leurs allocations par un travail occasionnel (jusqu'à un certain seuil) doit être retravaillé. En effet, le groupe de chômeurs du SETCa et ATD-Quart Monde ont aussi planché sur la question. La réflexion sur cet aspect sera approfondie, et fera l'objet d'un atelier.

- **Cette plate-forme sera rendue publique à l'occasion d'une action médiatique prévue pour le 9 septembre.** Nous invitons tous les signataires de la plate-forme à nous rejoindre à cette occasion à Bruxelles. Pour tous les renseignements pratiques, contactez le secrétariat à la fin du mois d'août.

- **Le Collectif a manifesté son soutien à la FGTB et à la CSC à l'occasion de l'appel à manifester le 11 septembre « Contre l'exclusion sociale ».** Nous appelons tous nos membres (organisations et individus) à se mobiliser en masse pour cette occasion. Le délai d'ici le 11 septembre permet à tous de faire circuler l'information. Qu'on se le dise !

- **Les ateliers reprendront à la mi-septembre.** Ils sont destinés notamment à approfondir les revendications de la plate-forme. Les sujets qui sont d'ores et déjà prévus sont : la RTT et la création d'emplois, la fiscalité, le statut des artistes, les ressources garanties à tous, les syndicats et l'exclusion, l'enseignement et l'exclusion, des questions européennes. Toute autre suggestion est bienvenue. Si vous souhaitez animer un atelier ou pour tout renseignement, contactez notre secrétariat.

Sommaire

Plate-forme ..... **p 2**

Collectifs chômeurs ..... **p 4 à 9**
- Annuaire fragmentaire de collectifs en marche (Audrey Lhoest) 4
- Super-Chômeur au collectif de Tournai 7
- Table-ronde sur l'emploi à Saint-Josse (Claire André) 7
- Rencontre avec des chômeurs à Ixelles (Claire André) 9

Témoignages ..... **p 10 à 12**
- Une mauvaise information peut coûter cher (Chantal Godard) 10
- Rêvons un peu (Chantal Godard) 11
- Voyage au pays de la différence... (Pierre Lengelé) 12

A lire...A débattre ..... **p 13 à 26**
- Réduction collective du temps de travail (Felipe Van Keirsbilck) 13
- Le « Crédit-temps » pour réduire la durée du travail (F.Filosof, H. Peemans-Poullet) 17
- Le PSC rejette la RDTT...et serait favorable au crédit-temps (Ghislaine de Smet) 20
- Crise et émergence du sujet (Christian Lestienne) 24
- Des logements sans personnes, des personnes sans logement (Serge Remy) 26

Actions ..... **p 27 à 34**
- La coordination Gaz-Electricité-Eau de Bruxelles (Claire Hujoel) 27
- Vous avez des idées, de l'énergie, du talent ? Cachez-vous ! (Dominique Van Haelen) 29
- Un Monde à Retravailler (Nadine Dehaes) 30
- Vive l'AMI alternatif (Antoinette Brouyaux) 33
- Campagne de l'Aped : « 7% du PIB pour les écoles » 34

Marches européennes ..... **p 35 à 36**
- Cardiff : impressions mélangées (Antoinette Brouyaux) 35
- Non au démantèlement des systèmes de protection sociale en Europe ! 35
- Ecole d'été en Grêce 36

Annonces ..... **p 37 à 38**

« Pour en finir avec le chômage et l'exclusion »
Plate-forme

Dans la problématique de lutte contre l'exclusion et la précarité, deux stratégies doivent être associées : d'une part, donner l'accès à un emploi correctement rémunéré, d'autre part, assurer un revenu suffisant et des conditions d'existence décentes aux personnes sans emploi. Pour y arriver, l'état doit se doter de moyens. La fiscalité doit être réhabilitée dans la population, en mettant en avant son rôle redistributif.

Nous demandons donc une réforme de la fiscalité : le rétablissement de la globalisation des revenus imposables (cumul des revenus du travail, de la propriété et des revenus mobiliers) comme c'était le cas il y a une vingtaine d'années ; dès lors l'établissement d'un cadastre des fortunes est indispensable pour la mise en place d'un impôt sur les fortunes. Cela tendrait ainsi à rendre l'impôt plus proportionnel aux revenus réels. La lutte contre la fraude fiscale est également prioritaire. La suppression du quotient conjugal doit être associée à l'individualisation des droits.

Nous revendiquons également la création d'un « Fonds Emploi » affecté au financement d'emplois nouveaux, socialement utiles, ainsi qu'au financement de la réduction du temps de travail à 32h, créant ainsi également des nouveaux postes de travail. Ce fonds emploi est destiné à remplacer les diverses mesures prises jusqu'à présent en faveur de l'emploi, et améliorera la cohérence entre les différents mécanismes mis en place. Son affectation permettra une meilleure visibilité de son efficacité.
Ce fonds emploi sera alimenté par diverses sources : **une « cotisation emploi » prélevée de façon progressive** (de 0,5% à 4%), épargnant les revenus imposables inférieurs à 800 000 FB/an; les entreprises seront mises à contribution de façon équivalente aux personnes physiques; d'autres sources devront également l'approvisionner : l'impôt sur la fortune, la réaffectation progressive des aides actuelles à l'emploi (60 milliards par an, pour un nombre très faible d'emplois créés), le réinvestissement des allocations de chômage et de minimex des personnes retrouvant un emploi.

Nous exigeons de refinancer d'urgence les emplois dans le non-marchand et le secteur public, car c'est la seule manière d'assurer des services de qualité. Cela passe par le refinancement de l'enseignement et de l'éducation permanente, des soins de santé, des services publics, du social et du culturel. L'accès à ces services par les personnes sans emploi et précaires doit être facilité.

Nous demandons le rétablissement de l'individualisation des droits en matière de chômage ; la suppression du statut de cohabitant discriminatoire pour les femmes et pour les jeunes. Cela permettra aussi le rétablissement des possibilités de solidarité familiale ou autre entre personnes à petits revenus (partage du logement, etc...).

Nous demandons que les personnes allocataires soient réellement informées de leurs droits, et qu'il y ait une clarification (et simplification) de la législation, ainsi qu'un accueil de qualité (ce qui sous-entend également qu'il y ait un nombre suffisant d'assistants sociaux). Les initiatives de sans emploi, minimexés et précaires devraient être soutenues.

L'accès à la formation constitue un droit pour tous : l'enseignement de base doit avoir les moyens de fournir les connaissances, les savoir-faire et savoir-être nécessaires pour s'insérer socialement et professionnellement, tout en veillant à l'épanouissement de la personne tout entière.
La formation doit être accessible aux personnes sans emploi, sans être subordonnée à un certain statut, ni constituer une obligation. La formation de plein exercice doit pouvoir être suivie sans perdre le droit aux allocations.
Les entreprises doivent être responsabilisées par rapport aux formations : tant pour l'enseignement professionnel, que pour la formation des travailleurs.

Il faut veiller à proposer des formations adaptées à la demande : le refinancement d'emplois socialement utiles devrait être associé à des formations ciblées. En ce qui concerne les jeunes, un contrat de 5 ans associant temps de formation, de travail et de citoyenneté pourrait remplacer avantageusement le chômage des jeunes ; ses modalités sont encore à préciser.

Annuaire fragmentaire de collectifs en marche

Audrey Lhoest, reproduit avec l'aimable autorisation du mensuel C4, mai 98

Association 29, RUE BLANCHE Mouvements de femmes

29, Rue Blanche - 1060 Bruxelles
Tél : 02-538.47.73 ou 538.67.61, fax : 02-539 10 38 • Contact : Françoise Moukwa

Fondée en 1993, l'ASBL 29 est une association de femmes.
Son objectif est de promouvoir un changement de société fondé sur « l'égalité entre les femmes et les hommes dans le respect des différences ».
Une des concrétisations de leurs actions est la Boutique d'emploi « Trav'elles ». Cette boutique est membre du réseau recherche Active d'Emploi (RAE) de l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi (ORBEM). Ses activités sont gratuites et s'adressent à toutes les femmes en recherche d'emploi. On leur propose un accompagnement individualisé, un stage de remotivation professionnelle intitulé « Un Mois avec moi ». Des séminaires et des formations sont également organisés.

Chômeur, pas chien ! Cercle Carlo Levi

48, Rue Saint-Léonard - 4000 Liège
Tél. : 04-227.59. 59 • Contact : Chiquet Mawet

Né en juillet 1997, le Comité « Chômeur, pas chien ! » se compose d'associations diverses et de chômeurs.
Les revendications sont nombreuses et émergent du vécu douloureux des citoyens sans-emploi et d'une réflexion collective que l'association désire étendre à l'ensemble du corps social. Le Collectif refuse le statut de sous-citoyen dans lequel est confiné l'individu privé d'emploi et lutte activement contre l'assignation à résidence du chômeur, le contrôle de ses déplacements, la remise en cause de la liberté d'association, ainsi que le contrôle des activités sociales et culturelles.
« Chômeurs, pas chien ! » ne chôme pas : trêve de bavardages, il s'agit pour eux d'agir et de riposter. Les actions mises en place par le Collectif sont nombreuses et originales. Elles visent, concrètement, à dénoncer ces pratiques discriminatoires. Une des actions d'envergure rassemble les acteurs de la troupe « Acteurs de l'ombre » aux chômeurs du Collectif et met en place du théâtre dans les files de pointage. Il s'agit de représentations à peine caricaturées de l'existence qui leur est faite. Ces équipes sillonnent les files les 3 et 26 de chaque mois, à Liège, Verviers, bientôt Charleroi et Bruxelles.

Club Démocratie et Créativité

28, Rue de Steppes - 4000 Liège
Tél.: 04-227.20.02 • Contact : Benoît Drèze.

Le Club « Démocratie et Créativité » de Liège est un des groupes de réflexion qui se sont créés, en Wallonie et à Bruxelles, suite à l'appel lancé par Philippe Maystadt, Président national, en 1989. Le Club de Liège, initié en 1993, réunit une septantaine de liégeois d'horizons divers.
L'objectif des Clubs, est d'améliorer le fonctionnement de notre démocratie (sic). L'activité des Clubs est d'approfondir un ou deux thèmes d'actualité et de constituer un dossier articulant réflexion et proposition politique. Chaque dossier est ensuite présenté aux mandataires politiques concernés, avec l'espoir d'infléchir les options politiques dans le domaine investigué. Par exemple, le Club planche actuellement sur les LETS (services d'échanges locaux et de commerce), et sur la manière de les insérer dans le système économique actuel, de façon à ce que leurs membres ne soient pas inquiétés par la législation de l'ONEM et autres empêcheurs de solidarité.

Marches européennes contre le chômage, la précarité & l'exclusion

103, Rue Potagère - 1210 Bruxelles
Tél. : 02-223.35.33 • Contact : Jürg Schuppisser

Né en juin 1997, ce réseau d'actions est né dans le cadre de la préparation de la manifestation qui a réuni 50.000 manifestants à Amsterdam, lors de la « Marche contre la précarité et l'exclusion ». En novembre 97, il a mobilisé à Luxembourg contre les mesures de flexibilisation du marché de l'emploi et de formation obligatoire sans garantie de revenu. Ces 18 et 19 avril, il a réuni à Bruxelles tous les mouvements de chômeurs et de minimexés d'Europe pour préparer une nouvelle campagne d'actions, encouragé par les récents mouvements de chômeurs en France.
L'objectif majeur des « Marches européennes » est de faire se rencontrer des chômeurs, exclus et précaires, afin qu'ils se rassemblent pour faire entendre leur voix et qu'ils jettent au panier le sentiment de culpabilité que la société semble vouloir leur coller.
Les revendications ? La suppression du statut de cohabitant ; le respect des droits constitutionnels à la vie privée; la suppression de la sanction liée au refus d'emploi ; le relèvement des allocations d'attente au niveau du minimex ; la suppression des ALE.

Les actions menées ? Elles sont nombreuses et sont la base de l'existence des « Marches ». La marche du 30 avril a exigé la « Dignité pour tous », et par là, la halte à la chasse aux chômeurs, chômeuses et minimexé(e)s, ainsi qu'au démantèlement des systèmes de sécurité sociale.
Le Collectif constate : à la veille de l'EURO, dans les 15 États-membres de l'Union Européenne, 57 millions de personnes vivent en dessous du seuil de la pauvreté, 5 millions de personnes sont sans logement, 13 millions d'enfants de moins de 16 ans vivent dans la précarité.

Droits Devant

110, Rue des Rentiers - 7100 La Louvière
Tél.: 095-51.53.43 • Contact : Rose Marie Buys

Né le 10 juillet 1997, « Droits Devant » est animé par des minimexés, des chômeurs, des travailleurs sociaux, des militants syndicaux qui veulent agir contre l'exclusion sociale. Font partie de « Droit Devant » l'asbl « Cri », (Comité Représentatif des personnes en Insertion) créée par des bénéficiaires du minimex de la région du centre, ainsi que « Génération Active », créée par trois demandeurs d'emploi, membres du Centre de jeunes de Soignies.
Les objectifs ? Lutter pour les droits des sans-emploi et combattre les processus d'exclusion, d'une part. D'autre part, jeter des ponts entre travailleurs, chômeurs, minimexés et sans abri.
Les actions menées sont l'organisation de rencontres, de manifestations, ainsi que la rédaction d'un livre gris, état des lieux, qui dénoncera les injustices liées aux législations et réglementations qui régissent le minimex et le chômage.

Commission des travailleurs sans emploi - FGTB Charleroi

36/38, Boulevard Devreux - 6000 Charleroi
Tél.: 071-31.62.22 • Contact : Daniel Maratta

Née en 1977, la « Commission TSE » se compose essentiellement de chômeurs.
L'objectif des commissions, organisées dans la plupart des régionales, permettent aux chômeurs de faire entendre leurs revendications au sein de la FGTB afin, qu'à son tour, elle les relaie aux divers niveaux de décision politique.
Les revendications concernent tant l'accueil réservé aux chômeurs dans la FGTB, que les critères pour percevoir les allocations de chômage ou le mode de financement de la sécurité sociale. La lutte s'appuie aussi sur la suppression de l'art 80, le respect de la vie privée, la présomption d'innocence, et la solidarité. Les TSE développent également un travail de formation et d'entraide.

Chômeurs Actifs

26-28, Boulevard Devreux - 6000 Charleroi
Tél. : 071-31.62.22 • Contact FGTB : Daniel Maratta
Tél.: 071-23.09.82 • Contact CSC : Tony Demonté
Né en décembre 1997, « Chômeurs Actifs » est une initiative conjointe des travailleurs sans- emploi de la FGTB et de la CSC. Le Comité travaille sur les droits des chômeurs. Les activités réalisées sont l'élaboration d'un dossier rédigé par des chômeurs en formation ; l'accompagnement de « Chômeur, pas chien ! » de Liège dans certaines de leurs représentations théâtrales dans les files de pointage ; ou encore l'occupation des locaux de l'ONEM en mars 98, ainsi que l'interpellation des partis de la majorité sur base d'un dossier.

Nous ne sommes pas des poires

102, Rue Saint Léonard - 4000 Liège
Tél. : 04-338.47.78 • Contact : Jean-Louis Dreezen

Né le 5 février 1998, le Comité « Nous ne sommes pas des poires » est une émanation des comités des minimexés et des sans-emploi du Parti Communiste. Ces comités, dont celui de Ougrée, sont membres du « Collectif des Marches européennes ».
Les revendications du Comité sont les suppressions : de l'article 80 concernant les mesures d'exclusion (pour chômage de longue durée) ; de la notion de cohabitant et d'isolé; des ALE. D'un droit à un revenu digne pour tous, à un vrai emploi, et à la gratuité des transports en commun pour les sans-emploi. De façon plus générale, le comité lutte pour la réduction du temps de travail, une réforme fiscale (taxation des richesses), la suppression de l'article 324 bis (criminalité organisée), ainsi que pour le rejet de l'AMI (Accord Multilatéral sur l'Investissement) et du NTM (Nouveau Marché Transatlantique).
Les actions ? Le Comité se propose de faire des campagnes d'affichage appelant à la mobilisation pour des manifestations.

Trait d'Union

Boulevard Saucy/ CSC - 4020 liège
Tél.: 04-344.85.24 • Contact : Dominique Scuvie

Né en 1994 au sein de la CSC, « Trait d'Union » est un lieu d'échanges, d'informations et de réflexions entre les demandeurs d'emploi et les travailleurs.
Les actions ? La création d'un espace Rencontre dans les locaux de la fédération ; la rédaction d'un

cahier de revendications dénonçant les incohérences et les injustices dont sont victimes les chômeurs; des séances d'informations sur les droits des chômeurs : ALE, plan d'accompagnement des chômeurs... ; la publication d'outils spécifiques ; la mise sur pied de formations.

Génération Active

2, Rue E. Vandervelde - 7060 Soignies
Tél.: 067-33.52.50 • Contact : Delphine Druart

Né en 1994,« Génération Active » fut créé par trois demandeurs d'emploi membres du centre de jeunes de Soignies. Ce collectif rassemble des personnes à la recherche d'un emploi.
Ses activités sont centrées sur la recherche d'emploi et les demandeurs ont à leur disposition les informations nécessaires, les conseils quant à la rédaction de CV, ou autres démarches administratives. Les personnes en recherche d'emploi bénéficient également de l'infrastructure (ordinateurs, papier, téléphone, etc.) du Centre. Des cours de français et de mathématique sont également proposés.

Solidarité contre l'exclusion : emploi et revenus pour tous

47, Rue Malibran - 1050 Bruxelles
Tel./fax : 02-646.46.33 • Contact : Claire André

Né le 5 octobre 1996, ce Collectif se veut pluraliste : constitué de différentes associations telles les « Équipes populaires », le « Syndicat des locataires », également de sections syndicales, comme le SEL-SETCa et la CNE, et des sans emploi, des minimexés, des précaires, des pensionnés et des travailleurs.
Ses objectifs ? S'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique, tisser des liens avec d'autres organisations belges et européennes.
Les actions s'articulent autour de différents forums de réflexion, d'ateliers sur des thèmes tels que l'emploi, l'accès au revenu, l'exclusion. Des dossiers informatifs ont été constitués et sont disponibles. Le collectif édite également un journal ouvert à tous (numéro gratuit disponible en téléphonant). Enfin, il participe aux activités du « Collectif belge des Marches Européennes contre le Chômage, la précarité et l'exclusion ».

Collectif Sans Nom

65, Rue du Trône - 1050 Bruxelles
Tél./fax : 02-503.39.98 • Contact : Denis Devos

Né début novembre 97, le « Collectif Sans Nom » regroupe nombre d'individus (chômeurs, étudiants, précaires...) et de collectifs (photo, musique, affichage, etc.).
L'objectif du Collectif est de créer un Centre Social, symbole de territoire occupé et libéré de la logique privée et mercantile et espace public de résistance. Les actions qu'il met sur pied se concentrent autour de la réappropriation des bâtiments vides de Bruxelles.

Super-Chômeur au collectif de Tournai

Fin mars 1998, un petit groupe de chômeurs et d'anciens chômeurs tournaisiens lancent un appel à la création d'un collectif via un tract distribué devant les bureaux de pointage.

10 avril : une trentaine de personnes se retrouvent pour une première réunion. Se dégage un ras-le-bol général des contrôles permanents, des sanctions, des formations bidon et autres activations des allocations. Il est décidé de voir ensemble les actions à mener, les revendications à mettre en avant.

Des tracts sont distribués les jours de pointage, l'un sur les visites domiciliaires des inspecteurs de l'ONEM, l'autre représentant un faux chèque de 30.000 francs, somme jugée nécessaire par la formation Roi Baudouin, pour faire face aux dépenses courantes de la vie quotidienne.

Un personnage, celui qui fera office de porte parole du collectif lors de diverses rencontres avec le public et le politique est créé : il s'agit de Super-Chômeur, un personnage déguisé et masqué que chacun ou chacune de nous peut interpréter et qui est intervenu deux fois jusqu'à maintenant : lors d'une rencontre-débat organisée par l'ACCS (Action Commune Culturelle Socialiste) et le MOC (Mouvement Ouvrier Chrétien) du Hainaut Occidental ; et lors de la venue à Tournai de Paul Marshal qui venait présenter son nouveau parti, le PNPB (Parti pour une Nouvelle Politique Belge).

L'intervention de Super-Chômeur consiste à lire un texte adapté et préparé par le collectif présentant nos revendications et posant des questions bien précises aux interlocuteurs. Cela a le mérite de susciter un débat plus dynamique et intéressant contrastant avec le discours habituel type « langue de bois ».

Espiègle et insaisissable comme Thijl Uilenspiegel, Super-Chômeur, ce citoyen actif à 200% est un empêcheur de tourner en rond, et, accompagné par les membres de sa famille de plus en plus nombreuse, unis dans un même esprit de solidarité et tous exigeant une vie décente et digne pour tous, il est bien décidé à aller jusqu'au bout et à répandre partout où il passe son poil à gratter.

Le collectif réclame entre autres l'abolition du statut de cohabitant, le relèvement de tous les minima vitaux, la réduction généralisée du temps de travail, le partage des richesses et la fin des injustices sociales et économiques.

Nous rencontrons divers partis, syndicats, associations, à qui nous présentons le collectif et ses revendications et demandons un soutien moral et/ou financier.

Le collectif des Chômeurs et Minimexés de Tournai est ouvert à tous : chômeurs, minimexés, étudiants, travailleurs, pensionnés et se réunit tous les vendredis de 18 à 20 heures au 34, rue de Marvis (local du fond) à Tournai.

Pour tout contact, téléphones : Jean-François, 069 - 21.28.26, Pascale, 069 - 64.01.46

Table-ronde sur l'emploi à Saint-Josse

Claire André

Le mercredi 29 avril 1998 une série de rendez-vous initiée par la commune de Saint Josse (Bruxelles) et son bureau de pointage a démarré. Elle doit permettre la rencontre entre chômeurs, responsables communaux, travailleurs sociaux et employés communaux et toute personne qui a envie de venir s'y exprimer. Une quarantaine de personnes étaient présentes.

Le projet initial est de récolter des témoignages et demandes des sans emploi dans des cahiers de doléances. Les initiateurs constatent qu'il est nécessaire que les chômeurs, minimexés, travailleurs en ALE s'expriment librement sans jugement. Le processus sera lent, s'étalera sur un an et demi pour se conclure par un colloque.

1. Lieu de la réunion

Les autorités communales de Saint Josse, ont voulu ouvrir la salle du **bureau de pointage** aux chômeurs et leur ont offert leurs murs pour exposer leurs œuvres. Ainsi une vingtaine de chômeurs s'y réunissent régulièrement pour présenter leurs œuvres et discuter. Deux fois par mois, une table est installée et les artistes invitent les autres chômeurs à peindre avec eux. Pointons cette intéressante et courageuse

initiative d'un bureau de pointage à l'heure où l'ONEm sanctionne des artistes au chômage. Notons aussi que ce bureau est le seul à Bruxelles où les chômeurs peuvent pointer au moment de la journée qu'ils choisissent.

2. Contenu de la réunion

- **La recherche d'un emploi** reste une des préoccupations principales des personnes sans emploi présentes. Les premières revendications exprimées étaient de pouvoir envoyer son curriculum vitae directement à l'employeur (sans le barrage de l'ORBEM), de consulter les annonces emploi gratuitement et surtout d'avoir accès à internet (le bureau de pointage a mis depuis un ordinateur avec accès à internet à la disposition des chômeurs).

- Devant la difficulté de retrouver un travail rapidement, le **besoin de vivre humainement et décemment** prend toute sa force. Ils constatent que la génération de leur parents est en train de sacrifier ses économies pour permettre à ses enfants de survivre. La société dans laquelle nous vivons est absurde : les richesses existent et devraient garantir à tous une vie décente et digne. La notion de *« compétitivité »* est remise en question tandis que la valeur *« solidarité »* apparaît aux yeux de tous comme oubliée par trop de gens. Ce monde ne peut plus continuer tel qu'il fonctionne actuellement, *« c'est sûr un de ces jours: il va s'écrouler »*.

- La question du **statut des artistes** a bien sûr été abordée. Elle concerne directement les artistes qui ont formé au sein du bureau de pointage : **le Collectif des artistes chômeurs de St Josse « Plutôt trop tard »**[1].

- Un cas concret de **travail en ALE** a été présenté : un jardinier paysagiste réalise un aménagement au parc St-François avec les enfants du quartier. Il est payé en chèques ALE, et ne peut travailler plus de 20 h par mois. Cela lui paraît insuffisant. Le travail de conception et d'accompagnement des enfants demanderait plus de temps.

  La discussion a porté ensuite sur le travail en A.L.E. Certains le perçoivent comme positif car il permet de sortir de l'isolement social, d'avoir un plus financier, de se réaliser et de se préparer à retourner dans un vrai emploi. Pour d'autres, il est vécu comme de l'esclavage et la faible rémunération octroyée paraît insuffisante. Les travaux réalisables paraissent de peu d'intérêt. En outre, il chasse d'autres emplois (secteur du nettoyage, dans les écoles...).

- La **soif d'informations** était évidente : par rapport aux autres groupes de sans emploi, à leurs droits, à leurs devoirs. L'information passe mal et il faudrait l'améliorer.

- **Vis-à-vis de l'ONEm,** ils ont beaucoup de chose à dire : l'accueil devrait être amélioré (se voir traité de *« vieux croûton »* n'a rien d'agréable), le service devrait mieux répondre aux attentes des sans-emploi et être mieux à l'écoute du demandeur. L'attitude institutionnelle de l'ONEm est vécue comme cassante et négative. Les inspecteurs de l'ONEm sont mal perçus. Les formations et examens ne sont pas toujours adaptés. Les catégories et critères qui divisent les chômeurs devraient être supprimés. Le travail bénévole devrait être beaucoup plus facilement accessible.

1 : adresse de contact: 19 rue de l'Abondance, tél.: 02 - 220.26.62

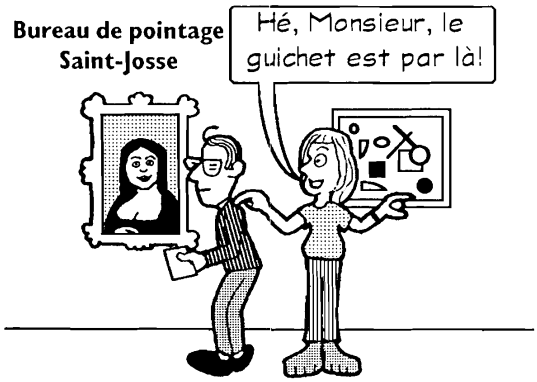

3. Développements de cette réunion

Cinq groupes ont être créés. Une information large à leur égard est assurée dans le bureau de pointage. Ces groupes seront consacrés à :

1) L'information (sur les droits et obligations des chômeurs, minimexés, etc...) ;
2) Internet : approfondir les connaissances et les communiquer ;
3) Statut des artistes ;
4) Entraide avec les personnes qui ont des handicapés dans leur famille ;
5) Relations entre l'ORBEM et les sans emploi.

Des réunions générales seront assurées tous les mois. Le Collectif Solidarité contre l'exclusion continuera à y participer. J'ai trouvé ce rendez-vous fort positif. Il permettait de faire se rencontrer des travailleurs et des sans emploi ; il y a une demande de contact entre les différents groupes de sans emploi (indépendants ou syndicaux).

Rencontre avec des chômeurs à Ixelles

Claire André

Le lieu de paroles a été initié au mois de mai. Quatre réunions ont eu lieu. Au fil des réunions, le groupe atteint peu à peu la dizaine.

Nos objectifs de départ restent la convivialité, l'autonomie, l'indépendance et la solidarité.

Comment se déroule une réunion ? Une tasse de café, un verre de jus de fruits, quelques biscuits... et chacun se présente. Nous commençons par une brève présentation de l'initiative, puis les nouvelles personnes expriment leurs souhaits. Ensuite, nous discutons d'un thème qui intéresse les participants.

Nous avons ainsi assisté à la Commission des Affaires sociales au Parlement le 12 mai, jour où la proposition de Thierry Detienne sur les visites domiciliaires des inspecteurs de l'ONEm était en discussion. A partir du dossier de La Meuse/La Lanterne « *les Clefs pour l'Emploi* », nous avons échangé nos points de vue.

Nous avons pu découvrir le « *phénomène du Heysel* » : un licencié qui occupe un emploi d'employé (soit un emploi en dessous de sa qualification), chasse de cet emploi une personne qui aurait uniquement la qualification correspondante. Ainsi, en 96, près de 40 % des embauchés étaient titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, alors qu'ils ne représentent que 10 % des demandeurs d'emploi. Au final, ce sont les peu qualifiés qui trinquent : avec un effet de cascade dévastateur ! Les emplois qui leur sont traditionnellement réservés deviennent inaccessibles ! Que faire pour empêcher cela ?

Dans l'autre sens, le problème peut aussi être frustrant. Ainsi, Sophie nous racontait avoir postulé pour coordonner les activités d'une association qui s'occupe d'alphabétisation pour sourds; elle a suivi des cours de la langue des signes et se sentait fortement motivée pour cet emploi. Elle n'a pas pu être engagée car elle a une licence, et l'A.C.S. exigeait un diplôme maximum de graduat. Elle pensait correspondre au poste et elle trouvait dommage que l'Orbem choisisse parmi des demandeurs emploi contraints et forcés mais pas nécessairement motivés.

Nous avons parlé aussi du Robin. René Spinglaire[1] propose un contrepoids à l'argent : le robin qui aurait les vertus de recréer le plein emploi, d'éliminer la pauvreté, de désamorcer la criminalité et de doper l'économie,... Dans notre société, l'argent est moteur de toutes choses. Ceci pénalise les activités non « rentables », notamment les services à autrui.... Beaucoup de questions nous venaient à l'esprit : sur quelle base les robins seraient-ils attribués, qui déciderait des activités utiles, etc...Benjamin a lu le livre, il nous le présentera et si le groupe le décide, nous inviterons Mr Spinglaire à une réunion.

Nelle nous a raconté son expérience en matière de réquisitoires CPAS pour les soins médicaux dans deux CPAS bruxellois (Schaerbeek et Ixelles). Les deux communes n'appliquent pas les mêmes règles et ont des attitudes différentes vis-à-vis des minimexés. Elle nous racontera cela dans un prochain journal.

A la prochaine réunion (le 7 juillet), nous ferons le point sur les articles 60 et 61 (CPAS) et 80 (exclusion du chômage pour les chômeurs cohabitants de longue durée) et sur l'activation des allocations de chômage. Les thèmes à aborder ne manquent pas...à suivre !

1 : Un petit livre de 160 pages paru aux Editions l'Aube des Temps nouveaux à Spa, tél : 071 - 27.64.77

Une mauvaise information peut coûter cher...

Chantal Godard, 37, avenue Vauban, 5000 Namur, tél : 081 - 73 32 27

Cela fait un peu moins d'un an que je suis en litige avec la F.G.T.B.. L'employée chargée de mon dossier chômage m'a en effet induite en erreur quant à ma situation de travailleuse à temps partiel. D'après elle, en signant un contrat mi-temps je n'avais plus droit à un complément d'allocations de chômage.

Sur cette information, je signai malgré tout mon contrat. Actuellement, les emplois sont tellement rares qu'on ne rejette pas un contrat même sous-payé. De plus, mon âge est aussi dissuasif pour les employeurs potentiels (46 ans).

J'ai donc travaillé ainsi pendant quelques mois, jusqu'au jour où une amie mieux informée (elle est au chômage également mais a travaillé pendant 7 ans en tant qu'assistante sociale dans une A.L.E.), me mette la puce à l'oreille. Je devrais avoir droit à un complément minimum. Puis une brochure du Ministère de l'Emploi et une réponse de l'ONEM me confirmèrent dans ce sens.

Mais alors, j'ai dû m'y reprendre trois fois auprès de l'employée de la F.G.T.B. pour obtenir les documents ad hoc à remplir. Celle-ci maintenait mordicus son information initiale.

Depuis, j'ai obtenu un complément d'allocations pendant les deux mois où je suis restée sous contrat. Mais pour les mois précédents, j'ai introduit une demande au Tribunal du Travail.

La séance a été remise une première fois car le directeur de la F.G.T.B. était « empêché » de se présenter. Et la seconde fois, il est venu plaider sans rire que j'avais refusé un complément d'allocations en toute connaissance de cause. (Je suis endettée jusqu'au cou mais ce n'est qu'un détail). Le jugement ordonne un complément d'enquête. Je dois fournir au tribunal les coordonnées et adresses privées de témoins, notamment celles de l'employée chargée de mon dossier.

En soi, mon cas n'est pas dramatique ; l'enjeu financier n'est que de plus ou moins 18.000 FB. Mais je trouve qu'il est inacceptable dans son principe : il prouve le manque d'informations initiales des chômeurs, leur soumission aux compétences ou incompétences des employés du chômage. Qu'ils soient de l'ONEM, de la CAPAC ou d'un syndicat. Et qu'il s'agisse de surcroît d'employés du syndicat, cela dépasse mon entendement. Même si l'erreur est humaine : le tout est de le reconnaître.

De plus, ce litige dénote également la confusion créée lorsqu'un syndicat sert d'intermédiaire entre le travailleur sans emploi et l'ONEM en assumant le paiement des allocations de chômage. Il joue là un double rôle : tout à la fois celui du patron et du travailleur. Il faut dire que ce double rôle paie bien (3%).
Mais, face à cette duplicité, le chômeur se retrouve particulièrement isolé et démuni.

P.S. Depuis la F.G.T.B. va en appel contre le tribunal du travail et j'ai obtenu un avocat pro deo.

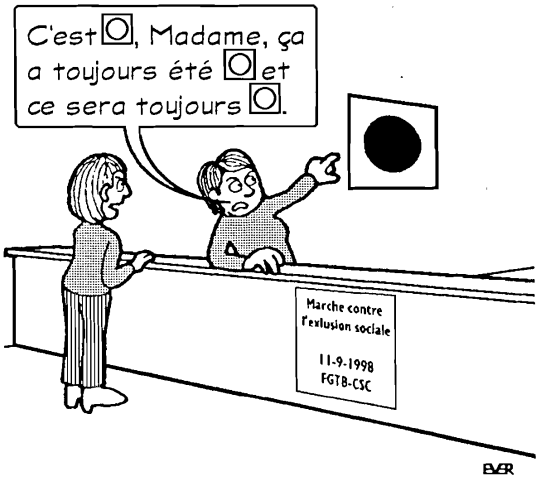

Rêvons un peu

Chantal Godard, 37, avenue Vauban, 5000 Namur, tél : 081 - 73 32 27

L'ogre qui peuple les cauchemars des enfants du pays a fait a belle pendant trois heures au nez et à la barbe des gendarmes chargés de le garder.

Tout en même temps, une artiste écrivain se coltine en justice avec l'ONEM, cet office à l'affût de tout ce qui bouge. Entendez ici : à l'affût des soit-disant fraudeurs qui touchent de « plantureuses » allocations de chômage tout en exerçant leur art. Bien souvent, désespérément.
Ici, vous êtes surveillé, épié, jusque dans vos murs. Les inspecteurs de l'ONEM débarquent manu militari dans votre « chez vous » pour renifler la trace d'un quelconque travail en sous-main ou celle d'un homme ou d'une femme qui partagerait votre lit ou votre vie sans l'avoir déclaré à l'administration. Quand on est chômeur, on n'a pas le droit de cohabiter, ni même de « baiser » de façon impromptue sous peine d'être soupçonné de fraude. La moindre velléité de partager sa vie avec un(e) autre est à signaler, histoire de le répercuter sur votre taux d'allocations de chômage. Répercussion vers le bas de préférence.

Tout en même temps, l'homme qui devrait être le plus surveillé du pays parvient à prendre la clef des champs presque les mains dans les poches en sifflotant.

Par ailleurs, dans ce même pays, on traque le travail en noir, ou plutôt on le jugule à travers des Agences Locales pour l'Emploi qui instituent des petits boulots de femmes de ménage, de jardiniers, de laveurs de vitres et j'en passe, pour le tarif royal de 150,- F de l'heure. Prix qui défie toute concurrence en la matière (à savoir en plus : L'ONEM prend un quart du « salaire » au passage). Même un enfant ne se ferait plus de l'argent de poche pour un si maigre pécule. Mais c'est là la trouvaille de notre Ministre de l'Emploi et du Travail et de l'Egalité des chances, Miet Smet, pour compenser l'absence et la raréfaction d'emplois réels ainsi qu'une politique aveugle qui refuse de mettre en place des systèmes véritablement transformateurs, où tout un chacun retrouverait une place respirable, une reconnaissance, un statut, et des moyens véritablement suffisants pour vivre. Faute de rêver à une manne d'emplois qui n'existe même plus dans l'imaginaire, ni des ministres ni des simples citoyens.

Certaines solutions sont encore à inventer. D'autres sont encore à appliquer ou à décider, comme la réduction du temps de travail généralisée avec embauche compensatoire et obligatoire. La semaine des quatre jours est un petit essai timide. Mais certaines idées dorment depuis des dizaines d'années sans trouver âme qui veuille bien leur prêter vie. L'allocation universelle est de celles-ci. Cette allocation versée universellement à tout individu pour lui permettre d'assurer ses besoins élémentaires tout en l'arrondissant impunément avec d'autres rentrées : qu'elles proviennent des revenus d'un travail quel qu'il soit, à temps partiel ou à temps plein, de droits d'auteur de vente de fonds de greniers, d'un petit commerce etc... L'imagination aurait toute liberté. A l'abri des censeurs, des contrôleurs, des inspecteurs et de tous ces fonctionnaires payés pour brimer la créativité et même la simple volonté de vivre, tout simplement. Dignement.

Il est permis de rêver ?

Voyage au pays de la différence...

Pierre Lengelé, instituteur 5eme primaire à Saint - Henri, tél. 02 - 672 21 99

Conjuguez-moi le verbe « échanger », dit leur instituteur. Et Fatimah, Adrien et les autres d'entonner :

J'échange
Tu les changes
Elle a de la chance
Nous échangeons
Voulez - vous chanter ?
Ils continueront à échanger et, peut-être,
à changer le regard des autres...

Au départ, il y avait l'envie de réaliser un échange avec une autre école, d'un milieu tout à fait différent. En effet, depuis notre participation à la campagne « carte rouge à l'exclusion » organisée dans notre commune, notre école était sensibilisée à la différence et à l'ouverture aux autres cultures. Le moyen retenu pour aller vers ces autres cultures fut d'organiser un échange entre les deux classes de 5ème primaire de notre école Saint - Henri (Woluwé - St - Lambert) et les deux classes du degré supérieur de la Fraternité (Schaerbeek).

L'an prochain, de nouveaux échanges seront organisés : pour tout renseignement, vous pouvez contacter Pierre Lengelé, 02 - 672 21 99

Après une première activité avec les 100 enfants, nous avons constaté que ce ne serait pas facile... Les enfants étaient de deux planètes différentes et ne semblaient pas avoir grand chose à se dire. Des mots hostiles furent même échangés (mais même un tel échange est mieux que l'indifférence !). Nous avons pourtant décidé de continuer. Soutenus par les directeurs des deux écoles, nous nous sommes rencontrés et avons mis sur pied un ambitieux projet : réunir ces 4 classes tout au long de l'année pour qu'ils puissent s'apprivoiser comme l'aurait souhaité un certain renard ! Le thème de ces rencontres fut axé sur le chant et la musique, car nous désirions un pôle d'activités qui permette à tous les enfants de s'épanouir et de progresser, mais qui soit aussi un terrain où un partenaire n'aurait pas un plus grand vécu que l'autre.

Pourquoi ce projet était placé sous le signe de la chance, je l'ignore ; mais toujours est-il que des partenaires de valeur se sont présentés pour nous épauler (et combien plus !). Guy Bruyndonckx, prof d'école normale et jeune retraité, s'est battu pendant un an afin que les enfants acquièrent un peu d'aisance dans la voix et puissent entonner des chants dans la langue d'intégration. Jacques Thomaes, directeur du C.D.J.P. au Botanique, nous proposa une aide financière et la libre disposition de la salle du Botanique. Pouvait-on rêver meilleur emplacement pour ce rêve qui, déjà, prenait corps dans nos esprits : un grand spectacle musical pour clôturer cette année d'échanges. Rien n'aurait été pareil si Christian Merveille n'avait pas répondu à notre si discret appel en proposant d'écrire et composer des chansons en compagnie des enfants.

Peu à peu, les enfants ont appris à se connaître et à s'apprécier. Les échanges étaient plus spontanés, les récréations devenaient trop courtes, des petits mots ou des cadeaux étaient échangés, des amitiés naissaient. Enfin, les chants devenaient ce que l'on souhaitait depuis le début : un prétexte à se rencontrer.

La semaine du spectacle fut un moment éprouvant, avec beaucoup de doutes. Pourtant, le dimanche 7 juin fut grandiose, la salle du Botanique pleine à craquer de parents enthousiastes et les enfants ne nous déçurent pas le moins du monde. Après le spectacle, un buffet international attendait les invités; des spécialités turques, belges, marocaines, roumaines, polonaises, anglaises, espagnoles et vietnamiennes régalèrent les invités, parents et enfants venus de tous les milieux sociaux et culturels.

Déjà, l'on rêve à recommencer un tel échange et à construire un monde où il n'y aurait plus « d'étrangers ». Fin juin, un enfant belge a été invité à une fête de la circoncision dans la famille d'une jeune fille turque. D'autres enfants de notre école se sont rendus à la Fraternité pour s'amuser à leur Fancy-Fair et revoir leurs copines. Tous ces enfants auront, je pense, sauté une barrière. Pour eux, rien ne sera plus jamais pareil. Ceci est mon credo.

Mon plus grand souvenir ? Au début du spectacle, un enfant de chaque nationalité lut le même texte traduit dans chaque langue représentée. Ce fut un moment d'une grande émotion, partagée par tous. Le texte disait :
« *La musique, le chant et la danse n'ont pas de frontière, ils sont des langages universels, ils sont compris et partagés par tous les gens de cette Terre , Merci d'être là, d'ouvrir vos oreilles et votre coeur.* »

Réduction Collective du Temps de Travail

Présentation-express de la position de la CNE

Felipe Van Keirsbilck (CNE)

Passer *(tous)* à 32 heures/semaine ...
sans baisse de salaire ...
sans hausse trop brutale des coûts salariaux ...

consolider l'emploi et améliorer la qualité de vie
pour plus d'un million de travailleurs ...

et créer plus de 150.000 *vrais* emplois

1. c'est possible

2. c'est indispensable

3. ce n'est pas très compliqué à comprendre

mais il faut pour cela un **projet social et syndical**
visant à **distribuer autrement** la richesse produite
et à **financer autrement** la sécurité sociale ...
et il faudra **un rapport de force** syndical & politique pour imposer un tel projet !

Les calculs détaillés faits par la CNE, et qui n'ont pas été, jusqu'ici, contestés sur le fond, sont résumés très schématiquement ci-dessous : ils sont disponibles à tout qui les veut au secrétariat général ou au service d'étude.

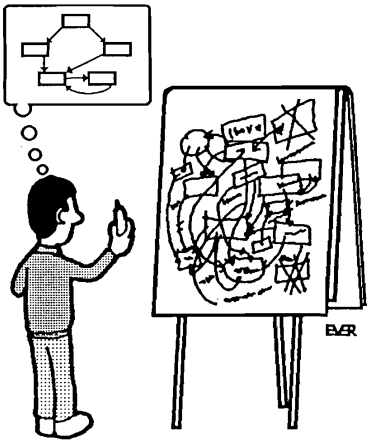

1 - Le constat :

Le sous-emploi en Belgique et en Europe est massif, structurel, et ne diminue pas spontanément. Une estimation prudente du sous-emploi pour la seule Belgique tourne autour d'un million de postes de travail. Ceci nous place devant des choix clairs :

CHOIX 1
accepter ou refuser qu'un quart (ou bientôt la moitié) de la population active soit durablement hors du monde du travail ?

on se résigne à l'accepter :

...et soit on croit à l'utopie de l'allocation universelle (tout le monde recevrait (de qui?) de quoi vivre, peu importe qu'il travaille ou pas.
...soit on doit aussi se préparer à la tiers-mondisation brutale de nos sociétés, avec une énorme vague de misère, d'inégalité, de violence etc.
Ceux qui ont une emploi et un revenu devront-ils bientôt s'entourer de barbelés ?

on refuse cette situation... :

...et alors il faut nécessairement équilibrer la situation de sous-emploi massif. Pour cela, il n'y a que deux voies (éventuellement complémentaires) : augmenter la demande de travail du côté des entreprises, ou bien diminuer l'offre de travail du côté des travailleurs.

Ceci nous renvoie au choix suivant :

CHOIX 2
augmenter la demande ou diminuer l'offre de travail ?

augmenter la demande de travail dans les entreprises :

Avec une productivité égale ou croissante, il ne pourrait y avoir de demande accrue de travail dans la sphère marchande que si on produit nettement plus de services et de biens (par ex. une croissance de 2 ou 3 % par an comme minimum)? Cette croissance suppose que le pouvoir d'achat global augmente et soit mieux redistribué ; même dans ce cas, les limites écologiques ne permettront pas de produire toujours plus de tout.

Une alternative, solution partielle au problème, est de créer des emplois nouveaux d'utilité sociale ou environnementale : mais attention, comme n'importe quel emploi,ceux-ci auront un coût, à imputer sur la richesse produite.Ces nouveaux emplois posent donc le même problème de financement que la RDTT, mais ils n'améliorent pas la qualité de vie des travailleurs, et prêtent le flanc au danger de substitution.

diminuer l'offre de travail chez les travailleurs :

Les solutions du côté de la croissance (ci-contre) ne permettent pas de résorber, même à moyen terme, le sous-emploi massif.

Il faut donc, complémentairement, diminuer de façon importante l'offre de travail. Ceci peut se faire de deux façons différentes :

CHOIX 3
individuellement ou collectivement

temps partiel subi :

salaire partiel, pension partielle, droits partiels; inégalité dans l'entreprise ; inégalité hommes-femmes; éclatement du monde du travail.

RDTT collective :

maintien du salaire, de la protection et des droits, qualité d vie pour tous, égalité entre hommes et femmes dans et hors du travail, renforcement sécurité sociale.

Il faut d'ailleurs rappeler que la RDTT collective et sans perte de salaire a été la norme tout au long de l'ère industrielle, jusqu'en 1975 environ. Depuis lors, le temps de travail continue à diminuer, mais par les voies inégalitaires et non-redistributrices d'emploi que sont le temps partiel et la prépension.

2. Comment réduire le temps de travail ?

Par la négociation ou par la loi ?

La RDTT doit être d'abord le résultat d'une négociation entre les représentants des travailleurs et des entreprises ; ce qui supposera avant tout la création d'un rapport de force important et uni, car ce ne sont pas les employeurs qui seront demandeurs.

Ensuite, la loi devra intervenir, car une RDTT sans baisse de salaire suppose de partager un peu autrement la richesse nationale, et de financer autrement une partie de la sécurité sociale (voir plus loin le mécanisme de financement). Si le rapport de force politique était plus favorable, la loi (type " loi d'orientation ") pourrait jouer un rôle d'aiguillon pour la négociation paritaire. Mais ce n'est pas du tout le cas en Belgique.

Négocier à quel niveau ?

Le bon niveau pour négocier une RDTT pour l'emploi n'est pas celui de l'entreprise, ni même celui des secteurs. Idéalement, c'est au niveau interprofessionnel qu'il faudrait discuter.

Pour deux raisons : si on veut une mesure radicale et massive contre le chômage, il faut viser à ce que la RDTT s'applique au maximum de monde... Mais surtout, le niveau interprofessionnel est le seul où tous les travailleurs, avec ou sans emploi, sont représentés. C'est à ce niveau que les syndicats participent à la gestion de la Sécurité Sociale et qu'ils peuvent mettre en oeuvre les effets positifs de la réduction du chômage.

C'est donc à ce niveau interprofessionnel que doit se négocier le passage aux 32 heures.

Ce qui reste à négocier aux secteurs / aux entreprises ?

Les centrales professionnelles, et surtout les délégations d'entreprise, gardent un rôle essentiel

pour :
- définir les modalités d'embauche & de formation si nécessaire ;
- contrôler l'embauche compensatoire et le maintien du volume de l'emploi ;
- empêcher que la RDTT ne dérive en heures sup' ou en travail en noir ;
- encadrer la flexibilité et l'organisation du temps par la négociation collective.

(voir ci-dessous)

Quelle organisation du temps de travail ?

L'important est de libérer le temps par plage suffisamment importante : plutôt 4 fois 8 heures, par exemple, que 5 fois 6 heures 24 minutes. D'abord parce que cela facilite le contrôle et le respect du nouveau temps de travail effectif ; ensuite parce que, dans la plupart des cas, cela correspond mieux aux attentes en qualité de vie : moins de déplacement, moins d'embouteillages... Mais d'autres modalités sont imaginables : par demi-jours, par semaines de congés annuels en plus, etc.

Il faut évidemment limiter la flexibilité que les employeurs voudront obtenir en échange de la RDTT. Un certain découplage entre le temps de travail des personnes et le temps de fonctionnement de l'entreprise est inévitable (peu d'entreprises pourraient n'ouvrir que 32 heures par semaine !) ; mais trop de flexibilité ferait perdre une grande part du gain en qualité de vie pour les travailleurs, et atténuerait fortement la création d'emplois (si on ne travaille qu'aux heures de pointe et aux coups de feu, on est tout le temps à la cadence maximale, on augmente la productivité par le stress et donc on supprime des emplois).

La RDTT ... pour quoi encore ?

Ces quelques remarques sur le comment ne doivent pas faire perdre de vue le " pourquoi " : la RDTT est la première et la principale des mesures de lutte contre le sous-emploi, parce qu'elle crée la nécessité absolue, pour les entreprises, d'embaucher massivement ... simplement pour continuer à faire tourner les machines. C'est pour cela qu'elle doit être suffisamment ample (et pas passer de 38 à 37h !); c'est grâce à cela qu'elle échappe au danger de substitution du bon emploi par le mauvais, qui rend inutiles et dangereuses les innombrables « mesures pour l'emploi ».

3. Qui va payer ? (et combien ?)

Réduire à 32 heures le temps de travail de centaines de milliers de personnes, sans baisse du salaire, et embaucher en compensation environ 150.000 personnes (temps plein), cela représente évidemment un coût important.

Combien ça coûte ?

Le coût de la RDTT, c'est pour l'essentiel (hors quelques coûts transitoires de réorganisation) le coût de l'embauche compensatoire.

> En moyenne, le coût total (tout tout compris) d'un emploi est de presque 1,4 million fb/an (ONSS 1996). Mais ... le coût d'un poste de travail en moins, si l'on additionne l'allocation versée au chômeur avec les non-rentrées sociales (cotisations) et fiscales (IPP + TVA), dépasse 900.000 fb/an (Bureau du Plan 1997). Le " coût net " d'un emploi créé serait donc d'environ 500.000 fb/an si on prend en compte les effets positifs en retour.
>
> Toutefois, ces effets en retour ne jouent pleinement que quand c'est un chômeur complet indemnisé qui occupe le nouvel emploi ; ce ne sera sans doute pas le cas pour 100 % des emplois créés, et il faut donc une estimation plus prudente ; c'est pourquoi nous nous basons sur un coût net moyen d'environ 600.000 fb/an.

Pour créer 150.000 emplois (ce qui correspond en gros au passage à 32 h dans toutes les entreprises de + de 50 travailleurs), il faut donc augmenter la masse salariale globale de 150.000 x 600.000 = 90 milliards par an.

90 milliards, c'est beaucoup d'argent ?

De tels chiffres ne représentent pas une somme claire pour la plupart des gens. Quelques points de comparaison : 90 milliards, c'est environ 1% du Produit Intérieur Brut ; c'est un petit peu plus que les sommes octroyées chaque année aux entreprises au titre d'aides à l'emploi (plus de 60 milliards/an - pour l'essentiel sans effet sur l'emploi) ... et beaucoup moins que le total des aides qui leur sont accordées.

Qui va payer tout ça ?

Laisser chaque entreprise se débrouiller pour payer sa part de ce gros magot ne servirait pas le but de l'emploi : certaines le peuvent facilement (Electrabel fait à elle seule plus de 30 milliards de bénéfice net par an !) ; mais d'autres seraient mises en difficultés. Et ce seraient justement les entreprises qui occupent le plus de main d'oeuvre qui seraient le plus pénalisées (puisque le surcoût se fait sur la base des salaires). C'est pourquoi la CNE propose de mettre à contribution 3 sources de financement :

- **les entreprises**

Par un prélèvement limité sur les bénéfices (ou sur l'excédent brut d'exploitation) on mutuélise le coût entre entreprises bénéficiaires ou pas; et on fait porter l'effort non plus par la base " salaires " mais par celle des " bénéfices ". Les entreprises en difficulté n'y cotisent donc pas, et les entreprises qui font plus de bénéfices avec moins de main d'oeuvre cotisent plus que les autres.
Résultat à atteindre : environ 20 milliards fb/an.

- **les revenus financiers**

La différence entre le traitement fiscal des revenus du travail (plus de 50%) et des revenus financiers (moins de 10%) est un scandale majeur, et elle est aussi une des causes majeures du chômage. (Pourquoi investir dans la production si l'état subsidie fiscalement les revenus du capital ?)
Sur une base taxable de 2.000 milliards annuels, un prélèvement de 2% donnerait 40 milliards fb/an.

- **les augmentations de salaire**

Nous refusons toute baisse de salaire, et toute atteinte à l'index (qui conduirait à une baisse du salaire réel). Toutefois, on sait bien qu'une revendication radicale en temps libre gagné s'est toujours faite en alternative avec de nouvelles augmentations salariales.
Plutôt que l'actuelle norme salariale, qui ne profite qu'au profit, nous voulons une modération négociée pour l'emploi et la semaine de 4 jours!
Renoncer à une part de ces augmentations dans les 4 prochaines années permettrait d'arriver à une masse de près de 30 milliards fb/an sans que le salaire réel de quiconque ait baissé.

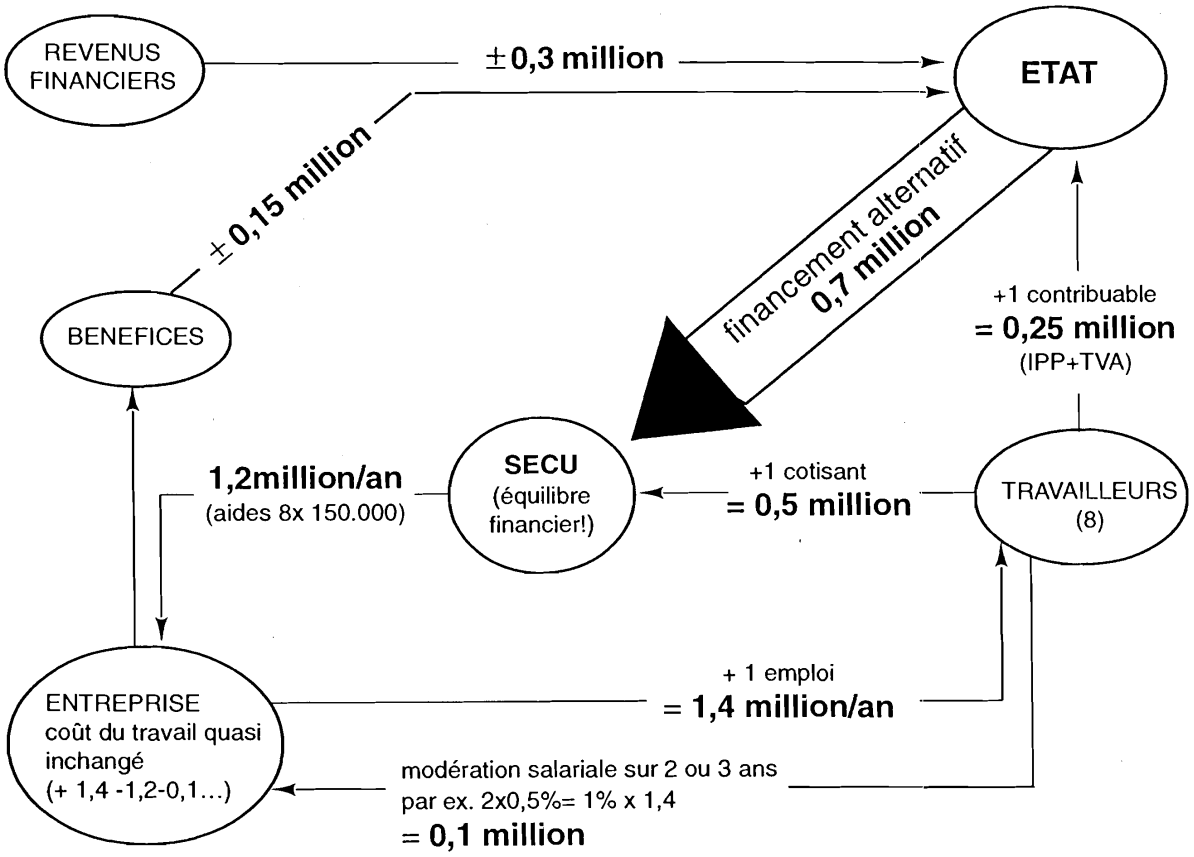

SCHEMA : 7 emplois deviennent 8 emplois par la réduction du temps de travail

Le « crédit-temps » pour réduire la durée du travail

1. Les origines du concept du « crédit temps »

Fanny Filosof

Il s'agit d'une recherche qu'a effectuée Hedwige Peemans-Poullet en 1984, à la demande de la Commission des Communautés Européennes qui souhaitait préparer à ce moment-là une Directive sur l'aménagement du temps de travail. Pour Hedwige Peemans-Poullet, il s'agissait de proposer une aménagement égalitaire entre hommes et femmes, qui permettait cependant de répondre à des besoins individuels de temps libre qui étaient différenciée. A cette époque, l'objet de la recherche ne devait pas viser la réduction du temps de travail mais seulement son aménagement. Ultérieurement, suite aux propositions syndicales de réduction généralisée et linéaire du temps de travail, et suite à l'allongement de la carrière professionnelle des femmes, Hedwige Peemans-Poullet représente l'idée de « crédit de temps libre » comme un ARTT (Aménagement/Réduction du Temps de Travail) généralisé mais non linéaire permettant de répondre à des besoins différenciés de temps libre.

2. Les organisations de femmes préfèrent... le « crédit-temps » pour réduire la durée du travail

Hedwige Peemans-Poullet, article paru dans « En Marche », 5.3.98

Mais que recouvre ce terme ? Le crédit-temps, c'est l'octroi à chaque travailleur, homme ou femme, du droit d'utilisation d'un certain volume de temps libre au cours de sa carrière professionnelle. Le crédit-temps serait une forme généralisée mais non linéaire de réduction du temps de travail. Il représente donc une alternative aux formules linéaires de RTT. Il permettrait aux travailleurs d'utiliser la réduction du temps de travail en fonction de leurs besoins individuels de temps libre.

Le crédit-temps devrait, pour commencer, s'appliquer à toutes les entreprises (privées, publiques, services publics) occupant plus de 20 travailleurs. Seraient concernés tous les travailleurs salariés, sous contrat à durée indéterminée et tous les agents des services publics.

- **Nature du droit**

Le crédit-temps consiste en une interruption temporaire, partielle ou complète, de l'application du contrat de travail. Il implique, qu'à la fin de l' interruption, le travailleur soit réintégré à son poste de travail antérieur (cas d'interruption complète) ou récupère la totalité de son emploi (interruption partielle).

- **Un droit qui doit être utilisé**

En tant qu'alternative aux formules de réduction linéaires et obligatoires de réduction du temps de travail, il est nécessaire que l'utilisation du droit au crédit de temps libre soit rendue obligatoire. Cette obligation (à comparer avec le droit et l'obligation des congés payés) doit permettre d'éviter plusieurs des effets pervers notamment les pressions des employeurs. Il s'agit aussi d'éviter les effets discriminants. Si l'utilisation du CT était libre, la demande proviendrait massivement des travailleuses et les entreprises à forte proportion de main d'œuvre féminine seraient pénalisées.

- **Durée, étalement, morcellement.**

Dans un premier temps, le crédit-temps devrait consister en l'octroi de deux années de temps libre (soit une réduction de 4,4% pour une carrière de 45 ans et une réduction de 4,8% pour une carrière de 41 ans). Actuellement, les avis divergent sur la durée totale du crédit-temps.
Quant à l'étalement il n'est pas souhaitable selon nous qu'un crédit-temps de deux ans puisse être en une seule fois. En effet, pour le travailleur une telle interruption risque

d'entraîner une déqualification ou une démotivation par rapport au travail et à l'évolution de l'entreprise. Pour l'employeur, il lui serait difficile d'être tenu à réintégrer le travailleur à son poste de travail antérieur. De plus, une longue interruption volontaire produirait des effets négatifs sur les relations avec les collègues de travail.

Il parait donc raisonnable de définir une norme maximale pour l'utilisation du CT. Celle-ci serait de deux fois une année, avec entre temps une reprise du travail pendant un an, au moins. Le CT pourrait être utilisé de manière plus fragmentée. On dresserait un tableau montrant l'intérêt des divers fractionnements possibles, par exemple : quatre fois six mois; huit ois trois mois; 24 fois un mois; 524 fois un jour (soit 1 jour/sem. pendant près de 12 ans); 1048 fois 1/2 jour (soit 1/2 j/sem. pendant près de 24 ans).

- **Ouverture du droit**

Il n'est pas nécessaire de recourir à des conditions d'âge ou d'ancienneté pour l'ouverture du droit au CT. Certes, il n'est pas souhaitable qu'un travailleur récemment engagé se précipite sur son droit au CT, mais il est plus raisonnable de confier ce problème à la concertation au sein du Conseil d'entreprise.

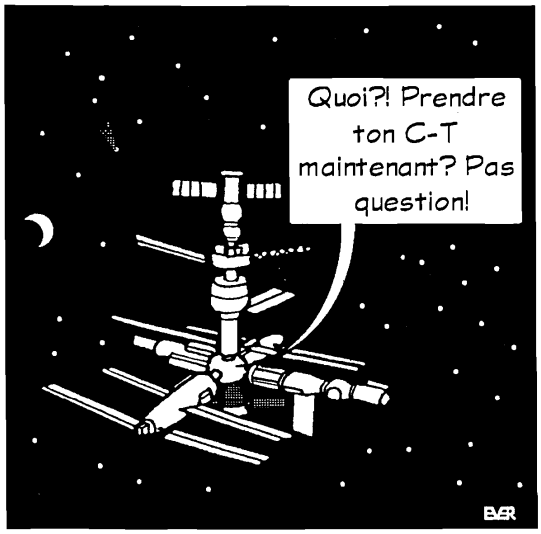

- **Revenu de remplacement**

Le travailleur en crédit-temps devrait bénéficier d'un revenu de remplacement qui serait équivalent à sa rémunération perdue plafonnée à 65.000 frs (75.000 frs ?).(Par comparaison au congé-éducation et aux congés payés). Le remplacement le plus complet possible de la rémunération perdue vise à ne pas modifier la structure des revenus du ménage au cours de l'utilisation du CT.
Il convient cependant de fixer un plafond au remplacement. La fixation du niveau de ce plafond doit permettre à une grande proportion de travailleurs de bénéficier d'un revenu complet, et ce pendant la plus grande partie de la carrière. Il incitera ceux qui escomptent une progression salariale importante à prendre leur crédit-temps au début de leur carrière professionnelle, au moment où les charges familiales sont importantes.

- **Une branche de la sécurité sociale**

Il est clair que le coût global de l'opération ne serait pas plus élevé que celui d'une réduction généralisée et linéaire du temps de travail. Reste à savoir comment organiser le financement du CT.
En ce qui concerne les travailleurs salariés, le revenu de remplacement proviendrait d'une branche de la sécurité sociale à créer à cet effet. Des ressources Importantes sont, dès à présent, disponibles. Le CT doit, en effet, remplacer d'autres formes de suspensions du contrat de travail : comme l'interruption de carrière [± 6 Milliards], le congé pour soins palliatifs [pas d'estimation], le congé parental [pas encore d'estimation], l'interruption de chômage, le congé éducation [au moins 2,8 Milliards], et toute mesure de stimulation du travail à temps partiel, les prépensions volontaires (hors cas de fermeture ou licenciement collectif)[Soit une petite moitié des 53 milliards actuellement dépensés à cet effet]. Par contre le crédit-temps ne peut en aucune façon se substituer aux mesures suivantes : incapacité primaire/ invalidité, congé de maternité, congé d'adoption, chômage, congés payés, congés pour des raisons impérieuses, petits chômages, maladies professionnelles, accidents du travail, etc...

Comme le CT est couvert par un revenu de remplacement, il est exclu que le travailleur puisse pendant son CT se consacrer à une activité directement lucrative.

- **Modalités de l'organisation du CT**

Le CT n'est pas à prendre de manière improvisée. Il s'agit d'un temps programmé dont l'utilisation doit se faire en concertation avec l'employeur et les autres travailleurs. Il convient donc que l'organisation du CT fasse, au moins deux fois par an, l'objet de concertations au sein du Conseil d'entreprise ou à défaut avec la délégation syndicale.

● **Le remplacement du travailleur**

Actuellement mieux vaut éviter que le droit au CT représente un coût supplémentaire pour l'employeur (hormis le coût nécessaire à l'organisation du travail). Il faut éviter aussi que la charge de travail du bénéficiaire du CT soit assumée par les collègues ce qui, à terme, incite à réduire l'emploi et accroître l'intensité du travail.

On distinguerait donc deux formules de remplacement du travailleur en CT :

- La première : pour remplacer les travailleurs qui bénéficient de CT très fragmentés (1/2 jour/sem, 1 jour/sem, etc...), on relèvera le temps de travail offert aux travailleurs qui sont occupés à temps partiel [application de la « priorité pour un emploi vacant » de la législation sur le TTP].
- La seconde : pour remplacer les travailleurs bénéficiant de CT en périodes plus longues, on visera à faire remplacer ceux-ci par des chômeurs. Le remplacement simple ne sera pas toujours possible étant donné que le profil des travailleurs occupés est très différent de celui des demandeurs d'emploi. D'où la difficulté d'en faire une obligation. On peut cependant en faire une obligation partielle, soit pour un certain pourcentage de travailleurs, soit pour des niveaux de qualifications où les remplaçants en chômage sont disponibles (à analyser par secteurs). On pourrait, dans un premier temps, utiliser l'activation des allocations de chômage pour inciter les employeurs à effectuer les remplacements les plus nombreux possibles.

● **Mise en route du CT**

Pour que le CT ait un impact réel sur la disponibilité en temps libre, qu'il se présente comme une alternative crédible à la réduction généralisée et linéaire du temps de travail, qu'il ait un effet sensible sur la résorption du chômage et qu'il évite le plus possible les applications discriminantes, il convient de déterminer d'avance les étapes de sa réalisation.

3. Discussion au sein du « Comité de liaison des femmes »

Fanny Filosof

Il y a accord sur les points suivants (7.4.98) :

- le principe du CT comme formule de réduction/aménagement du temps de travail ;
- le caractère obligatoire de l'utilisation du CT au cours de la carrière professionnelle (il s'agit donc d'une réduction généralisée) ;
- la nature du droit : il s'agit d'une suspension temporaire, partielle ou complète, de l'application du contrat de travail, avec revenu de remplacement, maintien de tous les droits en sécurité sociale (« journées assimilées ») et, le cas échéant, réintégration dans son poste de travail à l'issue du CT ;
- le montant du revenu de remplacement doit être suffisamment élevé pour que les revenus du ménage ne soient pas déséquilibrés par la prise d'un CT ;
- il convient d'inscrire le CT comme branche de la Sécurité Sociale ;
- le CT doit remplacer un certain nombre d'autres formules (en tout cas, l'interruption de carrière, une partie des prépensions...) ;
- la décision de prendre le CT doit appartenir au travailleur (en concertation avec les autres travailleurs) mais doit échapper aux éventuelles mesures de pression de l'employeur...

La discussion sera poursuivie.

Le PSC rejette la RDTT...et serait favorable au crédit-temps

Ghislaine De Smet

A l'occasion du débat que nous avions organisé le 12.3.98[1], Mme Joëlle Milquet nous avait annoncé que le PSC allait faire des propositions[2] de « crédit-temps ».
Le PSC y a défini 4 axes prioritaires pour le plan d'action de la Belgique pour l'emploi :

- la réduction du coût du travail et le financement alternatif de la sécurité sociale ;
- la réduction de certains pièges à l'emploi ;
- la réforme de l'interruption de carrière, premier pas vers l'instauration d'un véritable crédit-temps ;
- l'amélioration de l'offre de formation et d'insertion professionnelle.

Nous évoquerons ici sur les propositions du PSC en faveur d'une réforme l'interruption de carrière et du crédit-temps.

A. Propositions du PSC[3]

La position du PSC en matière de réduction du temps de travail est claire : il rejette toute formule de réduction collective, linéaire et imposée du temps de travail (du type semaine de 4 jours avec 32h prestées payées 36h avec embauche compensatoire). La réduction du temps de travail ne peut pas avoir, pour le PSC, comme conséquence un accroissement du coût salarial, car au sinon cette mesure serait nocive pour l'emploi. Seules les formules individuelles, négociées sont envisageables.

Par contre, le PSC envisage plus une réduction du temps de travail sur la vie, donc sous forme de crédit-temps. Le réforme de l'interruption de carrière présentée à la conférence de presse pourrait être un premier pas vers le crédit-temps.L'objectif à long terme du PSC serait un crédit-temps de 4 ans, qui devrait être accordé à tous, représentant en fait une RDTT de 10%.

Concrètement, le PSC propose :

- **d'étendre à 5% des effectifs du secteur privé (calculés en équivalents temps plein) le droit à l'IC**, aujourd'hui limité à 1 % (en ETP ;
- **de confirmer l'obligation de remplacement du travailleur parti en IC** de sorte que la mesure est créatrice d'emploi ;
- **de permettre le libre choix par l'employeur du remplaçant**. Le travailleur de doit plus nécessairement être remplacé par un chômeur complet indemnisé (CCI), ni par une personne externe à l'entreprise. Une personne engagée à temps partiel pourrait voir son temps de travail accru ;
- **de renforcer le libre choix par le travailleur de son motif de départ**. L'IC doit se substituer progressivement à d'autres mesures de retrait du marché du travail telles que les prépensions conventionnelles à temps plein ;
- **de stimuler les IC à temps réduit (mi-temps, 1/3, 1/4 ou 1/5 temps)**. A cette fin, deux mesures pour rendre de telles IC attrayantes pour le travailleur :
  - le montant de l'indemnité d'interruption de carrière sera revalorisé uniquement pour les IC à temps réduit (par paliers et de façon plus que proportionnelle) ;
  - la durée de l'IC sera allongée pour les IC à temps réduit et réduite pour les autres IC. Aujourd'hui, la durée de l'IC est de maximum 5 ans dans le secteur privé et de 6 ans dans le secteur public. Le PSC propose d'offrir une indemnité d'IC pendant 4 ans en équivalent temps plein quel que soit l'âge du travailleur (mais condition d'ancienneté). Par ex., ceci implique qu'un travailleur pourra passer à la semaine des 4 jours jusqu'à la fin de sa vie active tout en bénéficiant d'une indemnité d'IC pendant 20 ans.

L'interruption de carrière devient ainsi un moyen attrayant[4] pour développer la semaine des 4 jours. En effet, le coût de la formule de l'interruption de carrière est moins élevé pour les pouvoirs publics et, en outre, la souplesse de la formule répond mieux aux souhaits des travailleurs et des entreprises.

- **de financer la réforme par le raccorcissement de la durée totale de l'IC à temps plein** (4 ans au lieu de 5 ou 6, selon les cas), la **suppression progressive du régime de la prépension conventionnelle** (hors entreprises en difficulté, en restructuration ou en fermeture), la suppression progressive du régime spécifique d'application pour les plus de 50 ans.

1 : voir journal du Collectif n°8, mai/juin 98, p 21 à 25

2 : conférence de presse du 16 mars 98, document complet disponible sur demande à notre secrétariat

3 : résumé de leur présentation

4 : NDLR : selon le PSC !

B. Commentaires

Cette proposition se résume, sur le plan de la réduction du temps de travail, à une réduction du temps de travail individuelle et volontaire, avec perte de salaire. C'est d'ailleurs un des aspects qui et souligné à la fin du point 5 : cette formule est attractive pour les pouvoirs publics et pour les employeurs...mais on « oublie » de dire que pour en bénéficier, le travailleur devra accepter une réduction de son salaire (comme c'est d'ailleurs le cas avec les formules actuelles d'IC). Il n'y a même pas de mécanisme prévu pour empêcher la perte de salaire pour les salaires les plus bas (comme le prévoyait ECOLO dans sa proposition plus ancienne de réduction du temps de travail individuelle et volontaire).

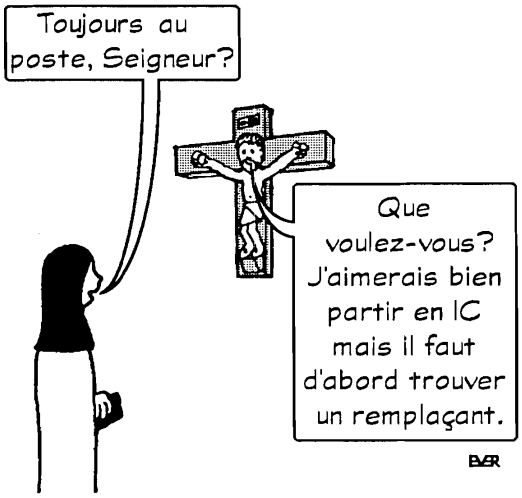

D'autre part, il est souligné au point 2 que l'obligation de remplacement du travailleur parti en IC sera créatrice d'emplois. Mais peut-on se satisfaire d'une mesure individuelle et volontaire de réduction du temps de travail, à une période où on assiste à un chômage massif ? Cela fait des années que le gouvernement dépense des sommes énormes dans différents plans pour l'emploi, en en créant effectivement... quelques uns. Nous pensons que seule une réduction généralisée, obligatoire et significative du temps de travail est à même de créer massivement de l'emploi. Nous savons aussi que cette réduction coûtera à l'état, aux employeurs, et dans une moindre mesure aux travailleurs. Il suffit cependant de relire la présentation-express de la RDTT par la CNE[3] pour se rendre compte que c'est possible de « payer » LA RDTT, au bénéfice de tous :

- des travailleurs, qui retrouvent plus de temps libre ;
- d'un nombre important de chômeurs[6] qui retrouvent un emploi...et un revenu décent !
- des entreprises qui gagneront une certaine flexibilité et des travailleurs moins fatigués, et donc plus productifs. Une compensation du coût de la RDTT pour les entreprises est prévue, via la réduction des charges patronales (réduction adaptée au cas par cas).

Même si l'on envisage la réduction du temps de travail sous forme de crédit-temps[7], il est également indispensable de l'envisager de façon généralisée et obligatoire, pour les hommes comme pour les femmes. Ceci d'une part pour avoir un impact réel sur la création d'emplois, et d'autre part pour éviter les effets discriminants pour les femmes. En effet, la réforme de l'IC telle que proposée par le PSC, par son caractère volontaire, n'est qu'une variante supplémentaire du temps partiel, et s'adressera principalement aux femmes. Un autre aspect n'est pas évoqué dans le texte du PSC : qu'en sera-t-il pour le calcul de la pension des personnes optant pour cette forme de réduction du temps de travail ?

Décidément les propositions du PSC sont bien insatisfaisantes et nous ne pensons pas qu'elles aillent dans le sens d'un réel crédit-temps...

3 : voir page 13

6 : 175.000 nouveaux emplois dans les entreprises de + de 50 travailleurs : voir exposé complet du plan CNE dans le journal du Collectif n°5, octobre/ novembre 97, p 20 à 23

7 : voir article p 17

Des femmes « ordinaires » se sont donné les moyens d'interpeller les responsables politiques

Marie-Rose Clinet, secrétaire générale de Flora

Forum du Réseau Flora *le 29 mai 1998 à Louvain*

Le vendredi 29 mai 1998, le Réseau *Flora* organisait à Louvain son troisième forum sur le thème « Ensemble, rééquilibrons la balance... ».
150 femmes en formation ou à l'emploi dans les associations membres de *Flora* ou dans des associations proches ont participé à des ateliers avec leurs formatrices et avec des invités appartenant au secteur de l'insertion. Une vingtaine d'associations venant de toutes les régions de Belgique étaient présentes. Ce forum avait été préparé par tout un travail à l'intérieur des associations les plus impliquées. Grâce au soutien de la Fondation Roi Baudouin et de la Loterie nationale (dans le cadre de l'action « 3+ » - contacts intercommunautaires), des échanges de textes entre des groupes francophones et néerlandophones avaient été possibles dès avant le forum.

Les trois objectifs du forum :

- **Rendre les femmes en recherche d'insertion capables de dresser un constat de leur situation et de le communiquer à d'autres**
- **Savoir ce que les femmes veulent prioritairement**
- **Amener les femmes à s'exprimer au niveau politique**

Le constat

Il s'agissait d'abord de mettre des mots sur ce que les femmes vivent dans la société actuelle où l'emploi qui leur est accessible se raréfie et où la fragilité des ménages oblige beaucoup d'entre elles à élever leurs enfants seules. Ensuite, il s'agissait de prendre conscience que même si une femme n'a pas d'emploi, elle travaille et est utile à la société. Enfin, il s'agissait d'amener les femmes à considérer si ce qu'elles reçoivent en termes de revenus, de sécurité sociale, de statut social et d'identité suffit à ce qu'elles se sentent intégrées.

Les choix prioritaires des femmes

- S'il n'y a plus d'emplois pour tout le monde, les femmes veulent-elles un emploi comme n'importe qui d'autre? Réponse pratiquement unanime : oui, soit parce que c'est trop dangereux de ne pas avoir d'emploi et de dépendre de son conjoint, soit parce que c'est la seule manière d'avoir un revenu et une sécurité d'existence, soit parce que cela permet de s'épanouir (à condition que les compétences des femmes soient effectivement reconnues).
- Cet emploi doit-il être à temps plein ou à temps partiel? Une majorité écrasante se dégage pour un emploi occupant une trentaine d'heures par semaine, que cela s'appelle temps plein (via la réduction généralisée du temps de travail) ou temps partiel. La plupart soulignent cependant les problèmes du temps partiel : salaire partiel et droits partiels à la sécurité sociale.
- Les femmes ne préféreraient-elles pas être payées et jouir de la sécurité sociale en échange de leur seul travail familial ou des services qu'elles rendent à leur entourage? Seule une toute petite minorité est tentée par cette solution. Beaucoup mettent plutôt en évidence le danger d'enfermement lié au travail au foyer ou le danger d'exploitation lié aux activités communautaires effectuées en touchant une allocation. Une idée force est qu'il devrait être possible, sans se mettre en péril, de moduler son implication professionnelle en fonction des autres responsabilités et aspirations qui évoluent tout au long de la vie.
- Quelles tâches familiales les femmes seraient-elles prêtes à confier à des professionnel(le)s si elles en avaient les moyens et si ces services existaient ? La tendance est plutôt à exécuter soi-même ces tâches, surtout si elles comportent un aspect relationnel important. La plupart préféreraient s'occuper elles-mêmes de leurs enfants lorsqu'ils sont petits. Par contre, elles voudraient que leurs enfants plus grands aient accès à des activités de vacances à prix abordable.
- Et le rôle des hommes? Ils prennent trop peu part au travail reproductif, c'est un fait. Une réduction généralisée du temps de travail permettrait-elle un meilleur partage des tâches familiales? Certaines croient à un changement possible, d'autres non (ce qui

les incite à refuser une présence plus importante de l'homme à la maison).

L'expression au niveau politique

Les femmes ont beaucoup à dire aux autorités sur des thèmes brûlants comme le partage de l'emploi, les politiques en faveur de l'emploi des groupes dits à risques, l'individualisation des droits en sécurité sociale, le droit de vote des Belges et des étrangers, etc. Le forum voulait les encourager à croire que c'est possible de se faire entendre. Programme ambitieux tant est grand le scepticisme par rapport au monde politique... Mais la cause n'est pas désespérée. Certaines font une analyse de leurs problèmes en termes collectifs (par exemple sur la nécessité de résister aux demandes abusives des employeurs quand on sait que d'autres personnes encore moins bien loties vont accepter n'importe quelles conditions). Et, surtout, les participantes ont perçu durant la journée la convergence de leurs aspirations et la force d'un groupe qui se met en mouvement.

Les suites du forum : interpeller les responsables politiques

Les femmes en recherche d'insertion sont confrontées plus que quiconque aux impasses de notre système socio-économique à bout de souffle. Elles peuvent donc mettre les problèmes en évidence et montrer des pistes pour réformer le système mieux que les personnes qui tirent encore leur épingle du jeu... jusqu'à preuve du contraire.
Il faut pour cela que les femmes aient les mots pour dire leur réalité et qu'elles soient convaincues que ça vaut la peine de s'exprimer. C'est ce à quoi le forum et sa phase préparatoire visaient.
Il faut encore que les responsables de la cohésion sociale, c'est-à-dire les professionnels de la politique, veuillent bien les écouter. C'est ce à quoi le Réseau *Flora* va s'employer au second semestre.

Dès septembre, sur base des actes du forum, les pistes et les revendications prioritaires ou sur lesquelles existe un large consensus seront étudiées en profondeur au sein de *Flora* par des groupes de formatrices et de femmes en recherche d'insertion.
En novembre-décembre, *Flora* invitera des représentants des partis politiques démocratiques à deux journées d'étude (une francophone et une néerlandophone). Le but sera de leur faire percevoir l'expérience des femmes et ce qu'elle dit de valable pour l'ensemble de la société. Il s'agira aussi de leur faire prendre position par rapport à nos pistes et à nos revendications et de leur demander d'expliquer clairement en quoi leurs programmes répondent à nos préoccupations (pour certains, ça va être dur !).
Par cette démarche, nous voulons à la fois aider les femmes qui ont le droit de vote à choisir en connaissance de cause leurs représentant-e-s lors des élections de 1999 et éclairer les professionnel-le-s de la politique sur les attentes d'une partie trop négligée de leur électorat.

A suivre à l'automne...

Crise et émergence du sujet...

Christian Lestienne, Psychologue clinicien, Consultant à « Présence - cadres». tél. 069 - 84.35.86

La crise, la « grande crise » fête ses vingt-cinq ans cette année. C'est beaucoup pour une crise, par essence transitoire. A moins que ce ne soit plus de crise qu'il s'agisse mais de son endémisation, chronification d'un malaise, écho affaibli d'une mutation ratée ou en passe de l'être.

De fait, rupture dans le cours des choses, la crise surgit quand un événement non contenable et gérable implique une transformation radicale, exige l'élargissement de nos représentations et une réévaluation profonde de nos manières d'être. Si ce changement n'a pas lieu, la rupture devient fracture et les solutions adoptées en référence au fonctionnement antérieur à la crise ne font qu'alimenter le problème. Pour survivre, le déni du défi s'amorce. Or la crise, personnelle ou collective, interpelle le sujet, c'est-à-dire une lucidité desidentifiée de ses repères et prête à s'ouvrir au nouveau projet qui s'esquisse dans l'ombre...

Cet état de chose, beaucoup le crient ou l'écrivent. Le drame c'est que la souffrance vécue par des millions de personnes dans nos pays, des milliards sur la planète relève plus de l'endémisation que de la crise proprement dite. L'horreur n'est pas seulement économique, elle est dans la résignation parfois active à un système qui détruit, ainsi que vient de l'illustrer de manière saisissante C. Dejours dans son ouvrage « Souffrance en France »[1].

1 : « L'histoire immédiate », Seuil, Paris, 1.98; mais aussi : P.Lamarde et B.Haris « Ah Dieu, que la guerre économique est jolie », Albin Michel, Paris, 1.98

On parle de chômage sans cesse, ignore-t-on que le chômage est la partie visible par défaut d'une dégradation sauvage du monde du travail ? On parle d'emploi à créer, le plus souvent précaire, petit (comme petit boulot) ou parcellaire (comme temps partiel imposé), alors que dans l'entreprise les volumes d'heure à prester ou de tâches augmentent dans des cadences de plus en plus stressantes parce que la loi du profit l'exige... Discours hypocrite et menteur... qui parle de travail comme valeur-survie alors qu'aujourd'hui ce même travail soit se raréfie, soit s'hypertrophie dans des secteurs bien précis mais dans des conditions de plus en plus inhumaines. Ayons le courage de questionner cette valeur-travail, essayons de comprendre ce qui se passe...

Sur un plan macro-économique, la naissance d'une oligarchie financière qui détient et produit l'essentiel des richesses de manière autarcique, c'est-à-dire en ayant de moins en moins besoin de la production d'objets et de personnes qui y contribuent, provoque une cassure dans le rapport capital-travail (antagonistes mais jusque là complémentaires). Il en résulte un déchaînement économique dont le corollaire est la compression du facteur humain et social.

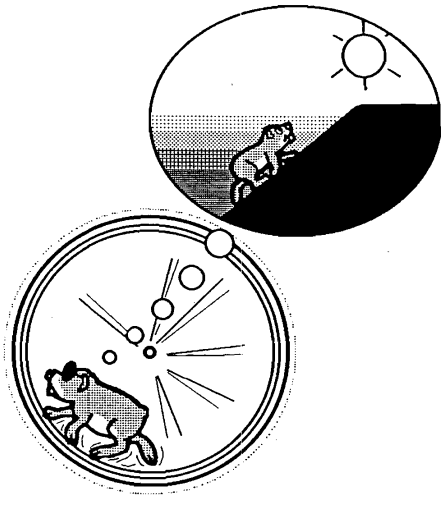

Cet état de chose, profondément anormal, marque une déviation du phénomène de mondialisation des échanges qui lui est inéluctable. Or tout le monde consent à cette dictature sans visage dont on nous dit qu'elle est notre salut.

Dans nos pays, cette élimination du facteur humain se solde par une économie en sablier où cohabitent les exclus, paupérisés ou rejetés du monde du travail, les inclus qui promeuvent ce système archaïque à l'image du grand Jurrassic-parc planétaire, et les reclus, ceux qui vivent précairement et, frileusement...

Le sablier fonctionne trop bien pour se contenter d'accuser une dérive sociétale, extérieure à nous. L'idéologie managériale, expression de la logique actuelle, avec son double pôle d'excellence et d'exclusion s'infiltre trop facilement jusqu'aux sphères les plus intimes (couple, famille, loisirs) dans son culte de la performance, pour se satisfaire de lectures sociologiques, si pertinentes soient-elles...

La peur paralyse les esprits et les coeurs. Il faut souvent une crise brutale et inattendue pour que les langues se délient, que les questions se posent... enfin.

La valeur-travail, maintenue envers et contre tout au centre de nos références alors que la dérive actuelle amène un effondrement du contrat social est d'autant plus questionnable que la technologie croissante est appelée à nous désaliéner tôt ou tard du labeur lourd et figé (et son cortège d'ernplois faux ou pénibles). Ce phénomène, heureux, est indissociable d'une diminution du temps de travail, parlons d'ailleurs de libérations du temps créateur tout simplement...

La situation contemporaine est complexe puisque l'articulation d'une émancipation virtuelle et d'une régression sauvage, est, elle, bien actuelle.

Les décideurs économiques et les acteurs humains vivent sur deux planètes différentes. Le pire, c'est que les seconds se soumettent, se résignent au discours des premiers souvent pris dans des logiques qu'ils ne peuvent contrôler.

La pensée semble s'arrêter. Un auteur a récemment parlé non plus de pensée unique mais de « pensée zéro » pour illustrer ce fait. Or c'est typique des crises qui tournent mal que d'observer cette sidération de l'imaginaire, cette prostration de l'intelligence.

Le système actuel pourtant est loin d'être insubmersible, la tempête asiatique en témoigne. D'autre part de plus en plus de voix s' élèvent pour établir des constats accablants, ébaucher de nouvelles perspectives et faire face à cette arrogance économique qui de titanesque pourrait devenir titanique si ça ne change pas...

On sait aujourd'hui que la croissance ne recréera pas d'emplois, on ne peut pourtant pas affirmer que nous allions vers « la fin du travail » (mais plutôt vers sa mutation en créativité).

Peut-être convient-il de réfléchir au fait que la valeur-travail ne trouve son sens qu'en fonction du projet qui anime une société. Le nôtre, entre conformismes et intégrismes semble bien peu porteur de liberté et de générosité.

Peut-être est-ce l'affaire des personnes, avant tout. C'est bien possible.

Dans cette optique, pour prévenir les crises professionnelles qui sont liées à la précarité mais aussi à la dégradation du monde du travail (mobbying - harcèlement - burnout...), une autre perspective est la réappropriation de son temps propre à travers une profonde réflexion sur le projet de vie. Avoir une idée de son temps propre permet d'anticiper les changements nécessaires, d'éviter les naufrages annoncés, de décider les réorientations salutaires en accord avec soi-même et en fonction du possible. Surtout une telle approche permet de se désidentifier du jeu social (statut-rôle) pour aller vers soi-même authentiquement et vers autrui plus généreusement. Une rupture professionnelle, en effet, provoque une crise personnelle lorsque la personne se sent atteinte dans sa valeur, comme les cadres jetés du jour au lendemain quand on les a pressés comme des citrons, ces ouvriers licenciés parce qu'épuisés ou ces travailleurs sociaux écoeurés de faire face à une exclusion programmée dès l'école maternelle...

La crise permet une transformation de l'être quand elle est envisagée comme porteuse de renouveau et est abordée sur le mode de l'émergence lucide du sujet (il serait préférable de dire l'émergence d'une position en sujet).

Kristeva parle de « révolte intime » pour illustrer ce retour sur soi face à la fossilisation de la pensée, l'uniformisation des comportements et la peur de la différence.

Je crois que c'est une alternative essentielle face à une telle désertification érigée en voie de salut collectif. Bien sûr cela ne suffit pas (comme en témoignent les actuels mouvements de chômeurs) mais la résistance est toujours affaire, au départ,... de la décision individuelle de quelques uns.

« C'est que, comme dit Cioran,
la tyrannie précisément,
on peut y prendre goût,
car il arrive à l'homme d'aimer mieux
croupir dans la peur
que d'affronter l'angoisse
d'être lui-même... »

Des logements sans personnes, des personnes sans logement

Serge Remy

Il y a quelques années, on pouvait lire ce slogan placardé sur les murs de nos villes, à l'initiative de groupes divers de gens révoltés par cette constatation.

Que s'est il passé depuis lors ?

Au parlement, le vote de la loi Onkelinx, dans le cadre du « Programme d'urgence pour une société plus solidaire ». Cette loi prévoit la réquisition de logements inoccupés par le bourgmestre de l'entité. A cette réquisition il y a deux préalables : une demande par le président du CPAS ayant constaté l'état de besoin et l'inexistence de logements vides appartenant à la commune. Il faut bien constater que, à notre connaissance, cette loi n'a été appliquée que dans une seule commune malgré le fait qu'elle ait été votée il y a trois ans déjà et que ses conditions de mise en œuvre aient été assouplies récemment.

Sur le terrain, une série d'actions et d'occupations ont eu deux conséquences heureuses, la première étant de permettre à des personnes de se loger décemment pendant des périodes plus ou moins longues, la seconde étant un début de jurisprudence en faveur des candidats occupeurs. On a vu en effet, suite à des occupations de bâtiments en attente de nouvelle affectation, des propriétaires, principalement administrations publiques mais aussi évêchés, accepter une convention d'occupation. Dans d'autres cas, comme à la rue Jonfosse à Liège, les autorités judiciaires ont reconnu que la propriété privée n'était pas un droit absolu mais qu'elle devait être mise en balance avec le droit au logement. Le fait de laisser un logement inoccupé en refusant une proposition de location peut alors constituer un abus de droit.

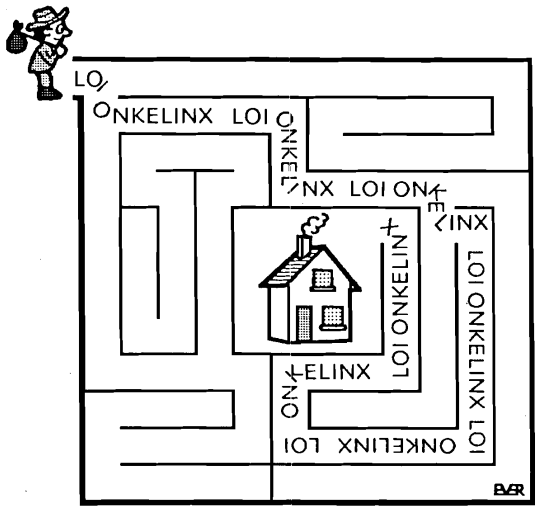

Cette évolution des mentalités amène donc à penser qu'à défaut d'application spontanée par les autorités communales de la loi sur la réquisition, une « autoréquisition » bien préparée à maintenant de bonnes chances d'aboutir, surtout si le propriétaire refuse manifestement de laisser occuper son bien, par négligence ou à des fins spéculatives.

A lire... A débattre

La Coordination Gaz-Electricité-Eau de Bruxelles

Claire Hujoel, 1425 chaussée de Wavre, 1160 Bruxelles, tél.: 02 - 673.43.31. Personne de contact de la coordination gaz-electricité-eau de Bruxelles

La Coordination Gaz-Electricité-Eau de Bruxelles se définit comme un groupe de pression qui se bat pour conquérir et faire respecter les droits primaires que sont le droit à l'eau, à l'éclairage, au chauffage, à la possibilité de cuisiner. Elle est forte d'une expérience de 15 ans. Quinze ans d'échanges réguliers (concentrés sur la région de Bruxelles-capitale) entre travailleurs sociaux de terrain, militants syndicaux, animateurs d'associations socio-culturelles, mandataires politiques, juristes et techniciens.

Il s'agit d'un organe pluraliste où s'expriment diverses tendances politiques et philosophiques, un groupe de pression dont l'action est orientée vers le grand public, les responsables politiques, les partenaires du Comité de Contrôle, les relais sociaux publics et privés.
En janvier 92, une charte a été élaborée, elle traite des questions de droit à l'énergie et à l'eau, des tarifications, des règlements de fourniture; du logement et de son équipement en gaz, électricité et eau, de l'information et de la TVA. Elle est disponible sur demande au Secrétariat du Collectif ou lisible sur son site internet: < http://www.enter.org/solidarity >.

Le secteur de la distribution du gaz et d'électricité est en situation de monopole, protégé[1].
Il jouit d'une indexation de ses prix de vente sur base de certains coûts, il est extrêmement profitable en terme de dividendes, paie moins d'impôts que les grands secteurs économiques et profite fortement aux deux holdings de tête. Ce secteur est contrôlé par un **Comité de Contrôle Électricité et Gaz (C.C.E.G.)** qui existe depuis 1955 et où syndicats, patronat et gouvernement contrôlent la gestion du secteur, fixent un tarif national et analyse la programmation des investissements. Le secteur regroupe aussi des sociétés privées et les communes.

Dans ce contexte, chacune des parties prenantes est dans une situation ambivalente ou se trouvent devant certains dilemmes. Ainsi par exemple, les communes, dans le secteur mixte, attendent les dividendes provenant de la gestion de leur monopole par les sociétés privées. Ceux-ci sont d'autant mieux venus que les finances communales se détériorent. D'autre part, les dépenses issues des mesures de prévention sociale (exemple : minimelex) sont à charge des communes à raison de 69 %. (Les dépenses sont concentrées principalement sur les communes les plus pauvres de la Région de Bruxelles, soit à 80 % sur Bruxelles-ville et les communes de la première ceinture) Leur dilemme s'accroît d'autant si les groupes visés par les coupures ne sont pas des électeurs.

En quinze ans, bien des éléments du dossier ont changé. Depuis la découverte d'une fracture sociale, inconnue de l'opinion publique, à savoir les coupures unilatérales d'électricité et de gaz opérées par les sociétés distributrices au plus froid de l'hiver 83/84, des avancées législatives régionales ont été acquises, des recommandations du C.C.E.G.[2] ont été à l'origine de mesures sociales et de dispositions réglementaires concédées par les sociétés distributrices. Mais le droit reste à construire.

Dès le début de son action, **la Coordination G.E.E. a toujours dénoncé ce problème comme un problème collectif**, que certains voudraient réduire à une dimension et à des solutions individuelles. On constate en effet que s'accroît et le nombre de plans de paiement et la proportion des plans de paiement non respectés de factures énergétiques, que se multiplie l'installation durable de limiteurs de puissance à 6 ampères et qu'est programmée la distribution de compteurs à pré-paiement. **C'est un aspect de la dualisation de la société.**

C'est pourquoi, la Coordination interpelle régulièrement le législateur fédéral et régional pour qu'un cadre législatif élaboré puisse :

- mettre fin aux coupures unilatérales de gaz, électricité, eau et aux conditions arbitraires des plans de paiement ;
- modifier les conditions de fourniture ;
- revoir la structure tarifaire qui défavorise les petits consommateurs.

Elle se bat aussi pour que le secteur de la distribution de gaz et d'électricité assure un véritable service public. Elle pense que le problème des usagers en difficulté doit être posé préventivement (information et aide en

1 :Le secteur électrique en Belgique est aux mains du secteur privé. Il est contrôlé conjointement par les deux principaux groupes financiers du pays (La Société générale et le Groupe Bruxelles-Lambert).

2 : C.C.E.G. = Comité de Contrôle Électricité et Gaz

matière d'isolation, utilisation rationnelle de l'énergie, tarifs adaptés, ...) et que le principe d'un droit à l'approvisionnement énergétique doit être compatible avec le respect de la dignité humaine et donc garantir à toute personne le droit de disposer pour son usage domestique de façon continue, inconditionnelle des biens primaires tels que l'eau, le gaz et l'électricité.

La possibilité de bâtir les fondements d'un droit à l'énergie est analysée dans un groupe de travail qui se réunit périodiquement. Un autre groupe travaille sur les questions de « réforme tarifaire ».

La Coordination G.E.E. a à son actif différents résultats concrets :

en ce qui concerne l'électricité

- le minimelex : le minimum d'électricité : deux ordonnances (91 et 94) Celle de 1994 octroie la possibilité de recevoir un minimum d'électricité (6 ampères) pour tout le monde qui est en difficulté de paiement couplé à un plan de remboursement de dette.
- récemment, le 26.2.98, elle a organisé un séminaire « Bâtir les fondements du droit à l'énergie ».

en ce qui concerne le gaz

- en 1995, 1996 et 1997, une résolution a été votée par le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale qui demande aux sociétés distributrices de ne pas couper l'énergie pendant les périodes d'hiver (21/12 au 21/3)

en ce qui concerne l'eau

- une ordonnance qui garantit le droit à l'eau potable pour la fourniture domestique (8.9.94). Toute coupure d'eau doit être précédée par une autorisation (obtenue le plus souvent auprès du juge de paix) ;
- une proposition pour un tarif solidaire de l'eau qui s'inscrit dans une utilisation rationnelle de l'eau ;
- la commune de Jette a adopté une allocation-ristourne eau (forfait de 1.500 francs par an) en faveur des personnes dont le revenu n'excède pas le minimex, ainsi que les personnes âgées, des personnes handicapées et des familles nombreuses qui en font la demande et dont la situation sociale le justifie. D'autres communes pourraient l'adopter.

Différentes associations (16) adhèrent à la plate-forme « eau » (janvier 1998) : ATD-Quart Monde, la Confédération des Syndicats chrétiens, les Équipes d'Entraide, les Équipes populaires, la Fédération des Centres de Services sociaux, les Femmes prévoyantes socialistes, la Fédération Générale du Travail de Belgique, le Forum de lutte contre la pauvreté, Inter-Environnement Bruxelles, La Rue, la Ligue des Familles, le Mouvement Ouvrier Chrétien, le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, le Syndicat des Locataires, Solidarités nouvelles, Vie Féminine. Jusqu'à présent, l'IBDE a toujours ignoré les « tarifs solidaires » repris dans cette plate-forme. Au contraire, elle a approuvé le 8 mai deux augmentations en un an.

Commentaires du Collectif Solidarité contre l'exclusion : emploi et revenus pour tous

Les objectifs du Collectif Solidarité contre l'exclusion, qui sont de permettre à tous d'avoir accès à un revenu ou à un emploi et surtout de vivre dignement, vont dans le même sens que ceux de la Coordination Gaz-Electricité-Eau. Aussi, il est logique que le Collectif se batte aux côtés de ces différents groupes afin de faire progresser la situation des plus défavorisés et qu'il adhère à la plate-forme de cette Coordination. C'est pourquoi, notre assemblée générale du 23 mars 1998 a voté notre adhésion. Notre journal vous tiendra régulièrement au courant des activités de la Coordination. ***Claire André***

Vous avez des idées, de l'énergie, du talent ? Cachez-vous !

organisée le 23 avril 1998 au Centre culturel Jacques Franck par l'Autre « lieu »-RAPA asbl en collaboration avec les asbl Solidarités Nouvelles-Bruxelles et Cumulus.

Au point de départ de cette journée, il y a un triple constat :

- Dans notre société, nombreuses sont les personnes qui bénéficient pour seul revenu d'un revenu de remplacement (allocations de chômage, indemnités de maladie, pension de retraite, minimex,...). Le nombre de personnes dans cette situation ne diminuera pas dans l'avenir.
- Les réglementations s'appliquant à ces personnes limitent très souvent de manière stricte le type d'activités auxquelles elles peuvent s'adonner.
- De nombreux bénéficiaires de revenus de remplacement souhaitent être actifs, valoriser et développer de manière positive leurs capacités et connaissances.

Ce triple constat nous a poussés à inviter des personnes d'horizons différents à réfléchir aux questions liées à ces constats. L'actualité nous y a également poussés. Plusieurs artistes au chômage se sont vus sanctionnés pour avoir exercé leur activité artistique pendant leur période de chômage.

Les réflexions ont été particulièrement riches. C'est ainsi, notamment, que Micheline Roelandt, psychiatre, nous a éclairés sur les pathologies qui risquent de se développer chez les personnes privées, pendant une période longue, de travail (... et les conséquences sur les enfants... et sur la société...).

Plusieurs juristes et travailleurs sociaux nous ont éclairés sur les situations concrètes vécues par des chômeurs, des invalides et des bénéficiaires de minimex. Fameux témoignages ! Ces derniers risquent de fortes sanctions (exclusion et remboursement d'indus) en cas de reprise d'activité non autorisée.

Des juristes actifs au sein de l'ONEM et de juridictions du travail nous ont rappelé les règles juridiques actuelles et ce qui a motivé le législateur.

André Nayer, directeur du CERP-ULB, a posé une question essentielle : C'est quoi vivre en étant membre du système social ? Vivre, c'est bouger. Bouger, c'est notamment pouvoir s'activer.

En tant qu'économiste, Philippe Defeyt a développé des pistes de réflexion au plan économique et social. Un membre du système social devrait pouvoir s'activer en cumulant le produit éventuel de cette activité avec un revenu de remplacement. De plus, toute reprise d'activité ne devrait pas pénaliser, comme c'est le cas actuellement, le revenu de la famille concernée.

Isabelle Stengers a parlé du droit pour un bénéficiaire de revenu de remplacement de chercher du sens en (s')investissant dans le champ culturel au sens large du terme.

Si vivre, c'est bouger, être actif, c'est avoir le droit d'échanger sans que l'échange ne se résume à l'économique.

Ces réflexions, et d'autres, serviront de base à notre seconde journée de réflexion : S'activer ou être activé ? Par qui ? pourquoi ? quel projet individuel et de société ?

Nous parlerons de formation, d'échanges de savoirs, d'activation d'allocations, d!attaques à la sécurité sociale, du financement de l' artiste, des questions de solidarité sociale et fiscale etc...Venez participer à ces nouveaux enjeux, donner votre avis...

Vous avez des idées, du talent, de l'énergie ? Montrez-vous !

Lors de votre inscription, nous ferons part des actes de la première journée.

Rendez-vous : le mardi 22 septembre 1998 à 9 heures, à l'ERG, 87 rue du Page, 1050 Bruxelles

Renseignements :
L'Autre « lieu » : 02 - 230.62.60 ; Solidarités Nouvelles-Bruxelles : 02 - 512.71.57

Dominique Van Haelen, Solidarités Nouvelles-Bruxelles, 02 - 512 71 57

Opter pour plus d'emprise sur le travail et l'économie[1]

Nadine Dehaes

1 : Dossier politique de la campagne : « Un Monde à Retravailler » - 17.4.98

2 : Accord Multilatéral sur les Investissements

3 : Organisation pour le Commerce et le Développement en Europe

Vous avez accès à l'entièreté des réflexions en contactant soit : « Un Monde à Retravailler », 11 rue de la Linière, 1060 Bruxelles, tel : 02-539 26 20, fax : 02-539 13 43, Work.world ncos.ngonet.be/ Http : //www. waw.ngonet.be/ fr/, soit au secrétariat du collectif.

En décembre 1996, considérant les effets nocifs — au N comme au S — de la mondialisation de l'économie, 24 organisations de mouvements tiers-mondistes et ouvriers lancèrent cette campagne. Le système capitaliste domine via les multinationales et les institutions financières : privatisations, libéralisation, dérégulation détériorent le travail et les moyens de subsistance des masses. Contrer le système exige une vaste coordination d'actions, en vue d'obtenir une régulation politique de la part des autorités nationales et internationales.

C'est pourquoi, en octobre 1997, la campagne suscita un colloque de concertation entre partenaires d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique, et de l'Europe de l'Est : « Obtenir plus d'emprise sur le travail et l'économie ».

Le présent dossier en résulte. Nous y remarquons la qualité des revendications, aussi les transmettons-nous intégralement. Nous abrégeons les réflexions qui les introduisent, tout en les appréciant, parce qu'il nous semblent que ces analyses vous sont déjà familières.

1. Dans la foulée des protestations contre l'A.M.I.[2]

Le respect des normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) — y compris la 8e convention contre le travail des Enfants — doit prévaloir. Contre le projet de l'A.M.I. , pour lequel les négociateurs remettent au point leur stratégie, un nouvel assaut sera lancé en septembre 1998.

Revendications

- Le « Monde à Retravailler » demande au Gouvernement belge :
  - de répercuter sa position concernant l'A.M.I. et d'organiser un débat parlementaire préalable à toute décision en la matière.
  - de plaider au sein de l'OCDE[3] pour un report de l'accord et de ne pas signer le projet si les conditions ci-dessous ne sont pas remplies.
- Pour le « Monde à Retravailler », un accord multilatéral sur les investissements n'est acceptable que s'il diffère radicalement du projet actuel. Cela signifie :
  - la protection des activités économiques nationales, du secteur public, ainsi que le secteur informel dans les pays en voie de développement (PVD), doit demeurer possible. L'intérêt public doit avoir priorité sur les intérêts privés des entreprises multinationales ;
  - les responsabilités des investisseurs étrangers en ce qui concerne les conséquences sociales,écologiques, culturelles et économiques de leurs activités, ainsi que le devoir des investisseurs de respecter l'acquis social et la législation, doivent être inclus dans l'accord, de manière contraignante. Pour ce faire : lieux et moyens à prévoir permettant le recours contre les pratiques abusives des investisseurs ;
  - le lieu des négociations doit être un nouveau forum socio-économique à établir au sein des Nations-Unies où tous les pays supposés souscrire a l'accord, en particulier les PVD, doivent être représentés. Un accord qui ne remplirait pas ces conditions doit être rejeté par le gouvernement belge.

2. Dans la ligne des principes directeurs de l'OCDE elle-même, ordonnés à la régulation des relations entre les multinationales et les états

Revendications

- Un Monde à Retravailler demande au Gouvernement belge de prendre une initiative pour entamer maintenant, au sein de l'OCDE, la révision des Principes directeurs, à l'intention des entreprises multinationales, adoptés en 1976 par les gouvernements de l'OCDE, et revus pour la dernière fois en 1991. Cette révision doit renforcer les Principes directeurs.
- Un Monde à Retravailler demande que, lors de la nouvelle révision des dits Principes, le

Gouvernement belge insiste pour obtenir :

- une extension des obligations aux entreprises qui produisent des biens ou services en sous-traitance en cascade pour l'entreprise multinationale donneur d'ordre ;
- un renforcement du mandat et de la compétence des points de contact nationaux ;
- l'ouverture d'une procédure de plainte pour les organisations sociales des pays où l'entreprise a des succursales ou lieux de sous-traitance.

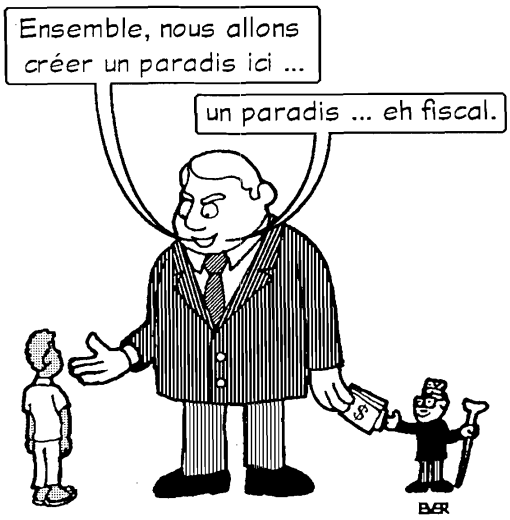

3. Dans l'urgence de reréguler le secteur financier.

Ce secteur est le vaste Champ du processus de concertation et d'intégration d'énormes capitaux dont trois à quinze pour cent à peine sont réinjectés dans l'économie réelle. Paradoxalement, les programmes d'ajustement structurel imposés aux PVD les favorisent. Le secteur financier échappe largement au contrôle national et international. Des masses d'argent échappent à l'imposition normale. Leurs mouvements occultes déstabilisent les mécanismes de répartition équitable des richesses produites. De surcroît, à tous les niveaux, il faut dénoncer le manque de volonté politique.

Revendications

- Un Monde à Retravailler demande que le Gouvernement belge élabore des propositions opérationnelles et qu'il prenne des initiatives au sein de l'Union Européenne (UE), du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM) pour :
  - assurer la transparence nécessaire dans le secteur financier, notamment en élargissant le devoir d'information des entreprises en ce qui concerne leurs activités financières et en supprimant le secret bancaire ;
  - de prélever la taxe Tobin ou une variante de celle-ci sur les flux financiers spéculatifs à court terme ;
  - lutter contre la corruption et les paradis fiscaux.
- Un Monde à Retravailler demande que le Gouvernement belge définisse et rende public, avant octobre 98, un plan explicite sur sa façon de procéder en la matière.

4. Dans la lutte contre les violations extra-territoriales des droits sociaux (afférents aux 5 normes de base de l'Organisation Internationale du Travail)

Les transgressions aux lois de l'OIT restent souvent impunies. Une proposition de loi Dirk Van der Maelen, tente de corriger ce laxisme. Après avoir précisé les 4 conditions requises pour assurer l'efficacité d'une telle loi, voici les 3 revendications.

Revendications

- Un Monde à Retravailler soutient la proposition de loi insérant un article 10 quater dans le titre préliminaire du Code de procédure pénale, en vue de l'incrimination universelle de certaines violations des droits sociaux fondamentaux. Un Monde à Retravailler plaide toutefois pour que des précisions soient apportées à cette proposition de loi.
- Un Monde à Retravailler demande qu'un débat de fond soit organisé au parlement

4 : Organisation Non Gouvernementale

belge au sujet de cette proposition de loi et que lors de ce débat des ONG[4] de développement, des syndicats et d'autres organisations sociales soient consultés.

- Un Monde à retravailler demande que, dès que la proposition sera devenue loi, le Gouvernement belge prenne des initiatives — au niveau européen pour commencer — pour que d'autres pays adoptent des lois similaires.

5. Pour que la politique du Gouvernement belge, tant intérieure qu'extérieure, en matière de travail et de droit au travail, soit contrôlée démocratiquement

La nécessité impose des rapports précis et réguliers. En effet, l'extension de ce domaine, sa complexité et le défi qu'il pose à s'y intéresser jouent en faveur du flou des informations et de la responsabilisation.

Revendications

- Un Monde à Retravailler demande au Gouvernement belge de faire un rapport annuel au parlement sur sa politique en matière de travail et des droits du travail au niveau belge et international, en premier lieu en ce qui concerne le respect des conventions internationales en la matière. Le Gouvernement doit également discuter ce rapport avec les syndicats au sein du Conseil National du Travail (CNT) et avec les ONG par la voie du Groupe de travail interdépartemental pour la coopération au développement.

- Un Monde à Retravailler demande que le Gouvernement, dans son rapport, rende compte de :
  - ses efforts pour sauvegarder l'emploi et en créer, garantir la sécurité sociale et faire respecter les normes internationales du travail de l'OIT en Belgique ;
  - la manière dont ces priorités ont été reprises dans les relations bilatérales avec d'autres pays. Il s'agit ici tant de la politique des autorités publiques belges ayant des implications pour le travail dans d'autres pays, que des violations des normes de base de l'OIT par des entreprises belges, certainement si les activités à l'étranger de ces dernières sont subventionnées par l'Etat belge ;
  - des positions et initiatives de la Belgique dans les institutions européennes et internationales influentes en matière de travail.

Sur base de ces revendications — et en préparation à la manifestation publique du 18 octobre 1998, au Heysel, les syndicats et les ONG signataires de « Un Monde à Retravailler » diffuseront des informations et organiseront des formations et actions.

Cette campagne attend les réponses du Gouvernement et espère qu'il optera, lui aussi, pour plus d'emprise sur le travail et sur l'économie.

Vive l'A.M.I. alternatif !

Antoinette Brouyaux

L'A.M.I., c'est déjà une vieille histoire : les négociations « discrètes » au sein de l'OCDE, les réactions des intellectuels du sud et des ONG du nord, la « percée médiatique » après de longs mois d'obscurantisme, le Parlement Européen qui vote contre, l'évolution des discours politiques dans les différents pays, et enfin la manifestation devant le château de la Muette, à Paris, le 25 avril dernier. L'A.M.I. ne sera pas signé dans les délais prévus.
Nous ne perdons cependant rien pour attendre. Ou plutôt, nous risquons de perdre beaucoup : il faut savoir que la mobilisation européenne contre l'A.M.I. n'est qu'une des raisons pour lesquelles cet accord n'a pas été signé. Aux Etats-Unis, les débats furent vifs entre tenants et opposants au projet, ces derniers craignant que la Loi Helms-Burton (boy-cott de Cuba) ne passe à la trappe à cause de cet accord. Au Parlement Européen aussi, les raisons du refus étaient assez diverses. Et dans les rangs progressistes, s'il est facile de se mettre d'accord pour lutter ensemble contre un danger imminent, il est plus difficile de construire ensemble une alternative crédible.

Qu'importe, quelques experts du GRESEA, d'ECOLO et la Fondation André Renard, se sont essayés à l'exercice d'écrire un A.M.I. alternatif. Et leur présentation du projet, un peu timide, au public d'emblée sympathisant du Café Politique de Bruxelles, ce 19 juin, fut des plus convaincantes.

« Nous savons que dans d'autres pays, d'autres groupes tentent la même démarche, et peut-être sera-t-il difficile de trouver un large consensus sur notre proposition, mais enfin, nous ne voyons pas non plus qui pourrait s'opposer à la formulation et aux arguments de notre texte. Et il faut relancer la mobilisation de l'opinion publique. La bête n'est pas morte. Le contenu de l'A.M.I. va se retrouver sous d'autres formes, dans d'autres traités ... Il faut montrer que non seulement une régulation des activités des investisseurs sur la planète est devenue nécessaire, mais encore qu'une alternative crédible est possible, et même urgente ! »

En clair, l'idée force de cet A.M.I. alternatif est d'inverser la hiérarchie des normes : ce ne sont plus les peuples et les états qui doivent se soumettre aux intérêts des investisseurs, mais juste le contraire : il faut que la justice sociale, les droits des humains et le respect de l'environnement soient les priorités auxquelles les investisseurs soient soumis.
Mais tout d'abord un moratoire est nécessaire pour qu'enfin, toutes les conventions internationales signées soient effectivement respectées dans les faits, en matière sociale et environnementale : normes de l'O.I.T., Agenda 21 ...

Le bien-être de tous suppose que chaque état, chaque peuple, puisse rédiger des exigences en matière de résultats (transferts de technologies, valorisation des acteurs locaux, etc). Il faut ensuite réguler et stimuler les investissements dans les domaines les plus urgents, comme l'accès à l'eau potable pour tous, aux écoles,etc.

Le règlement des différends ne peut en aucun cas être « privatisé » comme le prévoit l'A.M.I. (tribunaux de commerce internationaux). Les critiques actuelles à l'encontre du système judiciaire en Belgique pourraient si l'on n'y prend garde, conforter les tenants d'une certaine forme de privatisation de la justice en Belgique. Elles doivent donc conduire plutôt à améliorer ce système pour lui rendre son crédit. Idem pour les hommes politiques : eux, au moins, on les élit. On peut donc plus facilement les critiques et les contrôler. Tandis que les investisseurs ...

Enfin le texte propose que le lieu de négociation soit l'O.N.U., et détaille les risques encourus, si de tels critères ne sont pas pris en compte. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les auteurs ne souhaitent pas encore le diffuser largement car des remarques doivent encore être intégrées. Il sera disponible sur internet début juillet, et circulera alors plus largement. Qu'on se le dise !

Campagne de l'Aped :
« 7% du PIB pour les écoles »

1 : 223 avenue de la Reine, 1000 Bruxelles, e.mail : aped@skynet.be, internet : « http://users.skynet.be/aped/ », tél.: 067 - 21.78.78 (Nico), 02 - 735.21.29 (Jean-Pierre), 02 - 673.88.83 (André)

2 : EPO, 100 pages, 300 FB; Derrière les slogans et les belles promesses se cache une stratégie mondiale de privatisation du "marché" de l'éducation.

L'appel pour une école démocratique (Aped[1]) est né en 1995, de la volonté d'unir les enseignants francophones et flamands autour de la revendication de refinancement de l'enseignement. Aujourd'hui l'actualité nous impose un retour aux sources. La révision de la loi de financement des Communautés doit être l'occasion de reprendre avec force cette exigence et de lui donner une forme plus concrète.

Une journée de lancement de cette campagne aura lieu le mercredi 26 août à la Salle "De Kriekelaar", 86 rue Gallait, à Schaerbeek (Bruxelles).

9h30 :	*Accueil*
10h00-11h15 :	*Présentation par ses auteurs G. de Sélys et N. Hirtt, du livre « Tableau Noir. Résister à la privatisation de l'enseignement »[2] & débat*
11h45-12h30 :	*Présentation de la campagne « 7 % pour les écoles » & débat*
12h30-13h30 :	*Repas (sandwiches et boissons sur place)*
13h30-15h00 :	*Témoignages, faits et chiffres sur le financement de l'enseignement et sur les finances de l'Etat en général & débat*
15h30-16h30 :	*Discussion du projet de « Mémorandum »*

Un projet de Livre Noir du financement de l'enseignement
199 Témoins... plus vous

Le Livre Noir « Misère de l'école » (projet de titre, mais d'autres suggestions sont les bienvenues) devra contenir un grand nombre de témoignages sur le manque de moyens des écoles. Les animateurs veulent rassembler au moins 200 faits concrets, illustrant combien l'absence de moyens favorise l'échec scolaire, montrant les conséquences des mesures d'austérité sur la qualité et la démocratisation de l'enseignement. Des propositions indiquant ce qu'il serait possible de faire si on avait davantage de moyens. Bref : écrire un plaidoyer vivant pour le refinancement de l'enseignement.

Si vous êtes enseignant, directeur, travailleur dans un PMS, éducateur, pédagogue, élève, étudiant ou parent, vous pouvez collaborer à notre livre noir en envoyant votre témoignage à l'Aped. N'oubliez pas de mentionner vos nom et adresse, ainsi que le nom de l'école s'il y a lieu, afin que nous puissions éventuellement recouper votre témoignage ou vous contacter pour obtenir de plus amples renseignements. Ces informations ne seront pas publiées.

Quelques sujets dont vous pourriez parler : l'encadrement, le matériel didactique, les frais scolaires pour activités scolaires et parascolaires, les bâtiments, le financement externe, les conséquences des fusions, ...

L'Aped est à votre disposition pour envoyer son bulletin de liaison, sa farde de présentation (gratuit), les actes des journées organisées précédemment ou les livres diffusés.

Cardiff : impressions mélangées

Antoinette Brouyaux

Drôle d'affaire : après de longues heures de route, en mettant pied sur le sol Gallois, nous tombons nez à nez avec des mouvements indépendantistes anglais. De droite, de gauche ? Des deux.

D'un côté on entend « *EMU (Economic ans monetary Union) = Even More Unemployment* ». Soit. De l'autre, « *Keep our pound* » (gardez notre livre), est un slogan déjà plus douteux, de notre point de vue. Et oui, il y a de tout au contre-sommet de Cardiff : partis verts, projets alternatifs pour l'Europe, tels que A Seed Europe, rencontré déjà au contre-sommet d'Amsterdam. Mais aussi the Campaign for an independant Brittain (pression « indépendantiste » tous partis confondus, pour assurer l'autonomie et la démocratie en Grande-Bretagne), the Anti-Maastricht Alliance, Youth against European Union, SPECTRE (forum pour une résistance internationale anti-UE « de gauche »), The Group of Independants for a Europe of Nations, the Campaign against Euro-federalisme ... On croit rêver.

Il est vrai qu'en Belgique, il est impensable d'être anti-européen. On est pour le projet actuel, ou pour un autre projet, alternatif. Pour une Europe sociale, solidaire, certainement pas « pour une Europe des Nations ». Quelles nations, du reste ? Quel sens ce mot a-t-il encore pour nous ?

C'est pourquoi, constater que nos amis Anglais du réseau des Marches Européennes sont proches de toute cette mouvance, c'est un peu douloureux. C'est pourtant une réalité, celle d'une Europe plurielle (c'est le moins qu'on puisse dire !), où la sensibilité diffère nettement d'une région à l'autre. Déjà, les militants bretons d'AC! venus en force à Cardiff, sont nettement plus compréhensifs devant cet activisme couleur locale. Ils ont aussi un plaisir fou à animer la manifestation au moyen d'une version revue et corrigée de « au 31 du mois d'août », où « le roi d'Angleterre »devient « l'Europe des Patrons », et où même « merde » est traduit en Breton. Moi, je leur apprends tous les slogans appris sur la route d'Amsterdam, l'an dernier. Espagnol, anglais, français ... je leur donne assurément l'impression d'être une bonne écolière de l'Europe ! Bref, nous ne sommes pas des dizaines de milliers, à Cardiff, mais il y a de l'ambiance.

La manifestation se termine, et déjà, il faut reprendre la route. C'était court Cardiff, mais instructif. L'Europe sociale, ce sera nécessairement aussi une Europe très multiculturelle ...

Non au démantèlement des systèmes de protection sociale en Europe !

(résumé du communiqué des Marches)

Ce mercredi 24 juin le collectif belge des Marches européennes battait le rappel des troupes pour opérer une incursion au Heysel, au Forum de la politique sociale européenne. Il s'agissait en effet d'alerter les politiques et partenaires sociaux participant au débat sur les systèmes de protection sociale en Europe, au sujet des dernières décisions de Cardiff : là, en effet, a été adoptée la « Recommandation sur les grandes orientations de politiques économiques » qui doit être également approuvée par le conseil ECOFIN des Ministres de l'Economie et des Finances le 7 juillet prochain.

Cette recommandation est politiquement contraignante. Elle entérine au nom de la stabilité monétaire, et de manière plus agressive que jamais, les diktats des banques centrales.

Cette recommandation :

- attaque de front les systèmes de protection sociale ;
- rend les chômeurs responsables du chômage ;
- imagine une stratégie « moderne » pour « inciter » les chômeurs à travailler dans des conditions inadmissibles (économies sur les transferts sociaux, ceux-ci permettant de limiter le nombre de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté ; diminution des allocations d'assistance avec effet de dumping social ; réduction du coût du travail, et par là du contenu des caisses de sécurité collective) ;
- remet en cause les systèmes de pension pour favoriser les Fonds de Pension (avec les risques de spéculation que cela comporte, si la capitalisation est privée) ;

Il est inquiétant de constater qu'en adoptant dans la précipitation un tel texte, les institutions de l'Union Européenne agissent en toute légalité (cfr traités européens). Le débat public sur ces options n'en est que plus crucial.

Si vous voulez vous procurer le texte complet de l'Appel du 18 juin 1998, émanant du collectif belge des marches européennes, et les revendications plus précises de celui-ci, contactez Jürg Schuppisser, tél. 02-223.35.33, fax 02 - 223.39.82

Ecole d'été en Grêce

Le Comité Grec des Marches Européennes vous invite à participer à l'école d'été du Réseau des Marches Européennes qui aura lieu **en Grèce du 31 août au 6 septembre 1998.** L'école se déroulera à l'hotel Philippion Beach au bord de la mer, dans la péninsule de Chalkidiki, à 60 km. de Salonique.

Le but du camp est de réfléchir de manière approfondie aux problèmes de fond des mouvements sociaux et syndicaux dans un cadre agréable et de détente. L'intention est d'élargir la réflexion aux pays balkaniques en invitant des représentants des syndicats et des mouvements sociaux de Turquie et des autres pays balkaniques.

Les thèmes suivants sont proposés: flexibilité, restructurations, austérité et chômage; démantèlement de l'état social et alternatives; politiques européennes et nationales de l'emploi et contrepropositions; privatisations et chômage en Europe Occidentale et Orientale; forteresse Europe : immigrés, racisme et chômage; les femmes face à la politique néo-libérale; les jeunes et l'exclusion; Balkans : renaissance d'un mouvement syndical et unité des travailleurs au delà des divisions nationalistes. Le programme final reste à définir et s'ouvrira aux propositions des participants.

Environ 100 représentants de l'Europe Occidentale, 100 représentants de la Grèce et environ 50 des pays balkaniques sont attendus. Les Comités nationaux des Marches européennes sont chargés de regrouper les inscriptions.
En Belgique, pour en savoir plus contactez le secrétariat des Marches européennes, tél.: 02/223.35.33, adresse: 103 rue Potagère, 1030 Bruxelles. Les inscriptions devraient être rentrées pour le 1er juillet mais rien ne vous empêche de vous y inscrire.
Pour tout contact avec le comité grec des Marches Européennes, s'adresser à : Epohi, Akadimias 62, Athina 106 79, Grèce, tél : 0030-1-3619513, fax : 0030-1-3619610, e-mail : <rozamit@internet.gr>

Le 29 août 1998 à Maastricht

MANIFESTATION INTERNATIONALE

EUROPE : LA BOURSE OU LA VIE

Une manifestation de 12 organisations pour le renouveau de l'église et de la société venant des Pays-Bas, de l'Allemagne, de Flandres et de Wallonie.
AU CENTRE DE CONGRES DU MECC, MAASTRICHT, PAYS-BAS.

Après Maastricht (1991) et Amsterdam (1997), des traités qui jalonnent le chemin de l'unification européenne... Nous refusons une Europe dominée par l'argent, une Europe qui mène au chômage de masse et à la régression sociale..., nous voulons une Europe où tous puissent vivre dans la dignité, une Europe centrée sur le social, la vie et la démocratie !

Au cours de cette journée, quatre thèmes de débats et de discussions seront abordés :

L'Europe et le travail
La démocratie
L'écologie
Les relations Nord-Sud

mais aussi des réjouissances: chants, musiques, danses, théâtre,...
Des animations pour enfants sont aussi prévues.

Programme de la journée

10h45-12h : Première ronde des programmes séparés dans tout le bâtiment.

12h45-14h : Programme commun dans le hall sud (Zuidhal)

- Des Pays-Bas, de Flandre, de Wallonie, d'Allemagne : qu'est-ce qui nous anime pour nous investir dans l'Europe ?
- L'Europe mise en images
- Europe: la Bourse ou la Vie: commentaires et débat avec la théologienne Dorothée Sölle (D), l'évêque A. Van Luyn (de Rotterdam, NL) et des politiciens, sous la direction de J.P. Rondas (producteur Radio3 VRT, B)

14h30-15h45: Seconde ronde des programmes séparés dans tout le bâtiment.

16h15-17h00: Célébration de clôture

Pour y accéder

Le Congrescentrum MECC est situé à quelque 250 mètres de la gare Maastricht-Randwyck. Toutes les heures 10, 16, 41 et 53 un train relie la gare de Maastricht à Randwyck (3 minutes). De là vous aurez 10 minutes de marche ou emprunterez le bus-navette. L'horaire recommandé pour partir de Bruxelles-midi est 7h54 (changement à Liège), de Liège-Guillemins: 9h11, arrivée à Maastricht-Randwijck: 9h45.

Pour tout renseignement complémentaire : vous pouvez contacter jusqu'au 6 août Madame Edith Kuropatwa-Fevre au 02 - 567.09.64 et du 7 au 28 août Madame Gisèle Vander Cammen au tél.: 02 - 534.59.58

Avec le soutien et la participation en belgique francophone de Kairos-Europe, des Communautés de Base, du groupe PAVES, du réseau « Résisitances » et du Mouvement Chrétien pour la Paix.

Un outil multimédia (CD-Rom) pour comprendre l'économie et les questions sociales.

La Fondation André Renard vient d'éditer un CD-Rom de formation aux matières économiques et sociales. Il est destiné à mieux comprendre ces domaines.

Il traite :

- des problèmes juridiques tels que le contrat de travail, les juridictions du travail, la sécurité sociale, les conventions collectives de travail, le règlement de travail...) ;
- des questions d'économie d'entreprise (les types d'entreprises, le circuit économique, le rôle économique de l'entreprise, la productivité, la compétitivité...) ;
- d'organisation du travail (taylorisme, nouvelles formes d'organisation du travail...) ;
- de communication (les techniques de négociations...) ;
- de relations collectives (la délégation syndicale, le comité de prévention et de protection du travail, le conseil d'entreprise...) ;
- de sécurité et hygiène (les accidents professionnels, les maladies professionnelles...).

Toutes les matières ont été retraitées et redécoupées afin de les rendre conviviales et accessibles à tous, quelles que soient les connaissances informatiques des apprenants. Les 700 pages-écrans et les innombrables boîtes de dialogues ont été agrémentées d'illustrations, d'animations et de plus de 240 commentaires sonores. Les matières y sont organisées en modules interconnectés par de multiples liens permettant à chacun de progresser à son propre rythme et de s'auto-évaluer.

Une salle « Centre multimédia » (10 PC) sera prochainement ouverte au public. Elle permettra aux délégués, aux travailleurs et aux étudiants de venir consulter ce CD-Rom et par la même occasion de mieux comprendre leur environnement de travail et de vie.

Ce CD-Rom est disponible au prix de 400 francs au siège de la Fondation André Renard, place St-Paul, 9 à 4000 Liège (tél. : 04/221.96.34 ou 35, fax : 04/223.10.11, e-mail : andrer@datagram.be), ou par virement au prix de 450frs (50frs de frais de port), au numéro de compte suivant : 877-8013802-63 avec la mention « CD-Rom ».

L'Institut Maraite a.s.b.l. est un projet-pilolte pluraliste, ouvert à tous -jeunes et moins jeunes- et à toutes les classes sociales.

Durant les vacances d'été il proposera des **cours d'initiation au dessin** (pouvant déboucher sur le dessin publicitaire) et des **cours de communication en langue(s) trangère(s)** à Seraing, dans les locaux de l'Institut Sainte-Marie du Pairay, rue du Chêne 347, en journée, du 1er au 10 juillet 1998 et du 17 au 31 août 1998.

L'Institut Maraite organisera de la rémédiation polyvalente* pour les élèves de tous les niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) qui ont des problèmes dans n'importe quelle branche :

- du 17 au 22 août 1998, en journée, à Liège, au Centre Social Italien, chaussée de Tongres, 286 (à proximité du KINEPOLIS de Rocourt)
- du 24 au 31 août 1998, en journée, à Seraing, dans les locaux de l'Institut Sainte-Marie du Pairay.

A partir du 1er septembre, l'Institut Maraite donnera des cours du soir : communication en langue(s) étrangère(s), dessin, musique, droit appliqué, sport, remédiation polyvalente, projets, assistance en mécanique automobile, éducation à la santé, etc.

Renseignements : 04/370.10.66 (Michel SPRONCK) ou 075/37.15.47 (André FRISAYE).

(*) La remédiation polyvalente a pour but d'aider les étudiants de tous âges à dépasser leurs problèmes dans n'importe quelle branche, en optimalisant la relation entre les persnnnes et les matières.

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'«Appel» du collectif est disponible sur demande). Il veut exister en tant que mouvement, en privilégiant aussi le fonctionnement en réseau avec d'autres mouvements.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. Nous pensons qu'en travaillant entre partenaires d'horizons difdférents, nous pourrons lutter plus efficacement contre l'exclusion et les problèmes d'emploi.

Genèse du projet

L'idée a germé au sein de l'association « **Solidarités en mouvement** », en juin 1995. Différentes réunions ont été organisées et ont mobilisé diverses personnes autour d'un projet d'« Etats généraux de l'emploi ». Petit à petit, l'idée a mûri. L'appel du collectif et son nom ont été adoptés définitivement le 14.9.96.

Nos objectifs

L'emploi a été jusqu'ici le moyen qui permettait d'avoir des revenus décents pour vivre et s'insérer dans la société. Or, il est de plus en plus en danger. Non seulement le nombre de personnes sans emploi augmente sans cesse, mais les conditions de travail de ceux qui ont encore un emploi se dégradent.

Nous refusons d'accepter cette situation comme une fatalité. Nous avons conscience qu'il est nécessaire d'agir et de lutter contre une logique du « yaka ». Nous pensons que les citoyens ont le droit et le devoir de s'exprimer, de réfléchir et de s'organiser pour impulser un changement de société. Il faut s'unir et constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Outre la participation aux marches européennes contre le chômage, les exclusions et la précarité du printemps 1997, un premier forum a été organisé en avril 97. Différents ateliers de réflexion sont organisés au sein du collectif et un second forum a eu lieu en mars 98, où nous avons invité d'autres organisations pour développer des revendications précises en matière d'emploi et d'accès à des revenus décents. La plate-forme qui est en est isue sera rendue publique en septembre 1998.

Comment nous contacter ?

Adresse : 47 rue Malibran à 1050 Bruxelles
Téléphone : 02 - 646.46.33
Fax : 02 - 646.46.33
e-mail : collectif.emploi@linkline.be
site internet : http://www.enter.org/solidarity

Comment nous soutenir ?

abonnement : 300 FB par an (6 numéros)
membre sympathisant : 500 FB par an
membre effectif : 1.200 FB par an (600 FB pour les sans-emploi)
membre d'honneur : 2.000 FB par an ou plus
organisations : 1.200 FB par an (ou plus selon possibilités)
numéro de compte : **523 - 0800384 - 15**

NOTES

Journal de Collette

Du 1er avril au 31 mai 1998

BVER

AVRIL 1998

Mardi 14

Des abus à la STIB: les agents de sécurité doivent infliger 12 amendes par jour.

AVRIL 1998

Vendredi 17

Les procureurs généraux se sont accordés pour ne plus poursuivre les utilisateurs de marihuana et de haschisch.

AVRIL 1998

Samedi 18

Collignon se prononce contre le projet de loi visant à limiter les exportations d'armes.

AVRIL 1998

Mercredi 22

Selon l'ISI, les fraudeurs fiscaux ne paient que 3 à 6 p.c. des amendes.

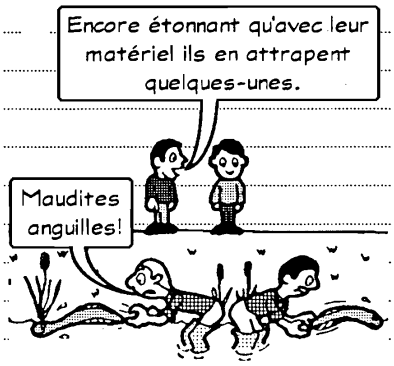

MAI 1998

Mercredi 6

Transports nucléaires en France: la radiation s'élève à 2.000 fois la norme.

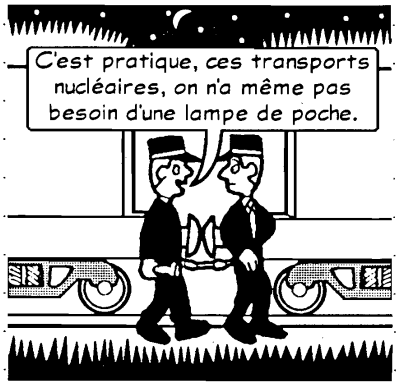

MAI 1998

Vendredi 8

Beaucoup de CPAS n'appliquent pas l'A.R. sur les soins médicaux à des illégaux.

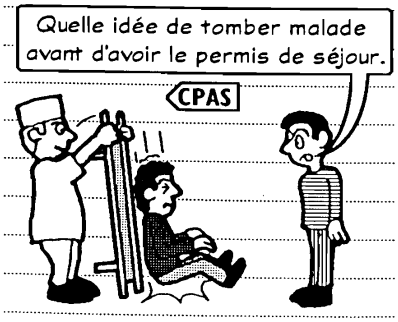

MAI 1998

Lundi 11

Cinq essais nucléaires aux Indes.

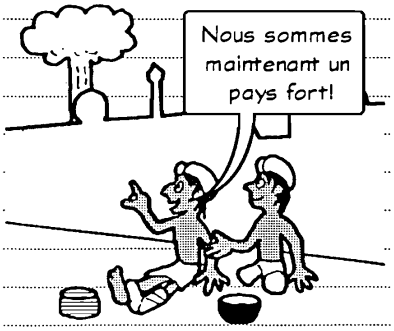

MAI 1998

Mercredi 13

Le rapport du Centre contre le Racisme: 6 fois plus de chercheurs d'emploi parmi les immigrés en Belgique.